

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 18 novembre 2020

Président:	M. Angelo	GIULIANO
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Murat	KARAKAS
	M. Silvano	POZZI
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 18 novembre 2020 à 20h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (entrée bâtiment A3, entrée principale)

L'ordre du jour annoncé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2020

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :

2.1 de M. Claudio Mammarella (SOC), démissionnaire.

3. Nominations

3.1 d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission des finances, en remplacement de M. Bassam Degerab (Verts), démissionnaire.

4. Communications du bureau, notamment :

4.1. relative au déroulement de la séance du 18 novembre 2020 ;

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder : « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune ». (Date de la commission : le mercredi 2 décembre 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux) ;

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Sébastien Giovanna : « Pour une Commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées ». (Date de la commission : lundi 23 novembre 2020 à 19 h. 00, selon des modalités à définir en fonction des exigences sanitaires en vigueur).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

6.1. relative à l'arrêt de la procédure d'élaboration du plan d'affectation (PA) « En la Curaz ».

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

- 8.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Pour que nos serres communales répondent aux exigences d'une ville respectueuse de l'environnement ». (Rapp. M. Tal Luder) ;
- 8.2. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Gaëtan Cousin (Verts) : « Développer la possibilité du télétravail partiel pour le personnel communal ». (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst) ;
- 8.3. sur la prise en considération ou non de la motion de M. François Grand (PLR) et consorts : « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac ». (Rapp. : Mme Béatrice Tisserand) ;
- 8.4. sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Géraldine Torchio (Verts) : « Pour une commune de Montreux avec son cinéma ». (Rapp. : M. Yanick Hess) ;
- 8.5. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Sauvons les cinémas de Montreux ». (Rapp. : M. Yanick Hess) ;
- 8.6. sur la prise en considération ou non de la pétition à l'attention du Conseil communal et de la commission chargée de plancher sur le Plan général d'affectation d'un groupement d'habitants du quartier Rossillon/Vuarennas, Mme Vanessa Egli et consorts. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1. No 18/2020 relatif au budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : mercredi 4 novembre 2020 à 19 h. 00, à Veytaux) ;
- 9.2. No 19/2020 relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : mercredi 28 octobre 2020 à 18 h. 30, à Vevey) ;
- 9.3. No 20/2020 relatif au budget communal ordinaire pour 2021. (Date de la commission : mercredi 11 novembre 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Établissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux) ;
- 9.4. No 21/2020 relatif à la vente de la parcelle No 6381 et des parts de PPE (feuillet 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, au prix de CHF 1'000'000.-. (Date de la commission : mardi 24 novembre 2020 à 19 h. 00, selon des modalités à définir en fonction des exigences sanitaires en vigueur) ;
- 9.5. No 22/2020 relatif à l'acceptation du contrat de parc 2022-2031 entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-

d'Enhaut pour le renouvellement du label et la gestion d'un parc naturel régional (parc d'importance nationale). (Date de la commission : mardi 24 novembre 2020 à 19 h. 00, selon des modalités à définir en fonction des exigences sanitaires en vigueur) ;

9.6. No 24/2020 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 pour l'exploitation de bois bostrychés de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales. (Date de la commission : mercredi 25 novembre 2020 à 19 h. 00, selon des modalités à définir en fonction des exigences sanitaires en vigueur) ;

9.7. No 25/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 432'000.- au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, d'un Dumper à roue, d'une pelle mécanique et d'un tracteur, l'équipement du véhicule utilitaire VD 379'630, d'un système de levage « Multilift » et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts. (Date de la commission : lundi 30 novembre 2020, selon des modalités à définir en fonction des exigences sanitaires en vigueur).

10. Développement des motions et des postulats

10.1. Motion de M. Olivier Müller : « Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire » ;

10.2. Motion de Mme Bibiana Streicher : « A quand une vélo-station à Montreux ».

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Angelo Giuliano déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le Président

Je suis heureux de vous retrouver pour cette séance une nouvelle fois extra-muros en ce lieu qui nous permet de respecter les mesures sanitaires édictées par les autorités cantonales et fédérales.

Je salue la Municipalité in corpore, ainsi que Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale ad interim, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau, notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je souhaite également la bienvenue au public et aux représentants des médias.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

La feuille de présence étant à nouveau supprimée pour cette séance, je vais procéder à l'appel nominatif pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 78 conseillers présents (sur 99), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

78 conseillères et conseillers sont présents.

Un conseiller a annoncé son arrivée tardive.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Caroline Buff, Carolanne Feissli, Prisca Gaillet, Sandra Genier, Carole Grangier, Andrea Gremaud, Marlise Rebetez.

MM. Stéphane Barbey, Stan Bosshard, Laurent Demartini, Bruno Femia, Emmanuel Gétaz, Francis Gonzalez, Patrick Grognoz, Alain Imhof, Franco Meichtry, Frank Peters, Christophe Privet, Olivier Raduljica, Benoît Ruchet.

Absent : M. Daniel Manzini.

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite comme de coutume, à faire preuve de respect dans vos interventions. Je vous remercie d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été communiquées par le biais d'une communication jointe à l'enveloppe et vous enjoins d'ores et déjà à éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 4.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 18 novembre 2020.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2020

M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention d'octobre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le PV du 7 octobre 2020, y a-t-il des demandes de modifications ?

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

À la page 21, sous mon intervention, au tout dernier paragraphe, il faudrait supprimer un s à « je refuserai », car il s'agit d'une volonté et non pas d'un conditionnel.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du Procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

2.1 de M. Claudio Mammarella (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Michael Samuelian en remplacement de Monsieur Claudio Mammarella (SOC) démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de M. Michael Samuelian conformément à l'art. 66 LEDP.

Nous allons procéder à l'assermentation du nouveau conseiller selon l'article 6 de notre règlement :

Je prie Monsieur Michael Samuelian de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Monsieur Michael Samuelian est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

3. NOMINATIONS

3.1. d'une ou d'un membre suppléant-e de la Commission des finances, en remplacement de M. Bassam Degerab (Verts), démissionnaire ;

M. le Président

Pour le remplacement de M. Bassam Degerab, y a-t-il une proposition du groupe des Verts ?

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Le groupe des Verts propose la candidature de Mme Béatrice Tisserand

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Béatrice Tisserand tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Béatrice Tisserand, vous êtes élue membre suppléante de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

4.1 relative au déroulement de la séance du 18 novembre 2020 ;

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance ; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie ;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite ;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures

M. le Président

J'attire votre attention sur le fait que certaines informations sont notées en rouge, il s'agit de dates, de lieux et d'heures qui ont été modifiés par rapport à ce qui était inscrit sur l'ordre du jour de l'enveloppe du Conseil.

Merci de prendre note des nouveaux lieux et dates qui sont notés. J'attire aussi votre attention sur le fait que le lieu de réunion des commissions peut encore varier en fonction des impératifs liés aux mesures sanitaires.

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder : « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune ».

(Date de la commission : le mercredi 2 décembre 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux) ;

Présidence PLR : M. Olivier Müller

Membres : Mmes Zenia Boulat, Ida Rodman
MM. François Cardinaux, Sébastien Giovanna, Mario Gori, Anthony Huys, Tal Luder, Romain Pilloud, Vincent Tschopp

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Sébastien Giovanna : « Pour une Commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées ».

(Date de la commission : lundi 23 novembre 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux)

Présidence SOC : M. Mario Gori

Membres : Mmes Ruth Bär, Valérie Calderini, Carola Fastiggi, Bibiana Streicher
MM. Jean-Marc Forclaz, Sébastien Giovanna, Anthony Huys, François Pochon, Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai six courriers à vous communiquer :

Le premier est un courrier du SID, le Syndicat des Pistes, adressé à Monsieur Laurent Husson, directeur de l'établissement scolaire de Montreux-Est, avec copie au Conseil communal. Le Président du SID, M. Jean-Claude Büchler, a expressément demandé à ce que ce courrier soit communiqué au Conseil. *Lecture*^{annexe 1}

Le second courrier est une pétition émanant de l'Association des Intérêts de Clarens au sujet du bâtiment sis à la Rue des Verges 2 à Clarens. *Lecture*^{annexe 2}

Lors de sa séance de 19h15, le Bureau a considéré qu'il n'y avait, à priori, pas lieu de nommer une commission pour examiner cette pétition, étant donné que son objet est en tous points identique à la motion de M. Sébastien Giovanna acceptée par notre Conseil lors de la séance du 7 octobre 2020.

J'ouvre la discussion sur cette prise de position du bureau. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je vais soumettre au vote la position du bureau.

VOTE

Celles et ceux qui acceptent de ne pas soumettre cette pétition à l'examen d'une commission, sont priés de lever la main :

La proposition est acceptée à la majorité moins 3 abstentions.

L'AIC sera informée par courrier de la décision du Conseil de ne pas nommer de commission sur cet objet.

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Bassam Degerab, du groupe des Verts, en date du 26 octobre 2020. *Lecture*^{annexe 3}

Nous avons reçu un courrier de M. Wolfgang Martz, un ancien président de ce Conseil, daté du 3 novembre 2020. *Lecture*^{annexe 4}

Nous avons également reçu la lettre de démission de M. Francis Gonzalez, du groupe PLR, en date du 16 novembre 2020. *Lecture*^{annexe 5}

Nous avons reçu la lettre de démission de M. Stan Bosshard, du groupe PLR, en date du 17 novembre 2020. *Lecture annexe6*

Les sièges de M. Stan Bosshard, de M. Francis Gonzalez et de M. Bassam Degerab seront repourvus lors de la séance du mois de décembre.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1. relative à l'arrêt de la procédure d'élaboration du plan d'affectation (PA) « En la Curaz ».

Pas d'autres communications.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

3 motions, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire » de M. Olivier Müller
2. « A quand une vélo-station à Montreux » Mme Bibiana Streicher
3. « Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux » de Mme Ruth Bär

2 postulats ont été déposés pour cette séance, le 1^{er} sera développé pour la séance de décembre et le 2^{ème} sera développé au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. Pour un nouvel aménagement de la Grande Rue concerté et durable de M. Joe Filippone déposé pour la séance du mois de décembre 2020.
2. Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30km/h de nuit de M. Nicolas Büchler

2 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Sorties à ski des élèves de Montreux-Est » de M. Romain Pilloud
2. « Coronavirus : Quelles mesures pour soutenir l'économie montreuusienne ? » de M. Olivier Müller

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Pour que nos serres communales répondent aux exigences d'une ville respectueuse de l'environnement ». (Rapp. M. Tal Luder) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts s'est trouvé emprunté face à cette motion. Nous saluons évidemment la démarche du motionnaire visant à ce que nos serres soient les plus respectueuses possible de l'environnement.

Cependant, le contenu de la motion en tant que telle ne nous convainc pas entièrement. Le motionnaire a décrit les serres communales comme vétustes et n'ayant absolument aucune efficacité thermique. Or la visite des serres et les explications techniques de la Municipalité ont convaincu la grande majorité des commissaires que ce n'était pas le cas. Certes, nous pourrions améliorer encore l'efficacité énergétique de ces structures, mais cela nécessiterait des investissements, qui, à notre sens, seront bien plus pertinents ailleurs.

L'efficacité énergétique de plusieurs bâtiments communaux doit être améliorée avant cela.

Pour ces raisons, les membres de notre groupe voteront non, ou s'abstiendront, à la prise en considération de cette motion.

Nous pensons que le problème des serres montreusiennes réside davantage dans le nombre et le choix des plantes. Des économies d'énergies conséquentes seraient possibles en réduisant, au moins en dehors des quais de Montreux, le nombre de plantes exotiques que nous plantons chaque année, très gourmandes en énergie fossile.

Le climat montreusien permet déjà à de nombreuses essences locales sublimes de s'épanouir, il nous faudra peut-être réfléchir un jour à cesser de vouloir mimer la flore du Costa Rica.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je vous adresse les cordiales salutations du motionnaire qui ne peut pas être présent ce soir. Il estime que nos serres communales ne répondent pas aux exigences d'une ville respectueuse de l'environnement. Sa motion, ne vise pas à obliger la Municipalité à investir des millions de francs dans le budget déjà serré, c'est évident. Il estime que certaines installations mériteraient, pourquoi pas, l'une après l'autre sur une période de plusieurs années, des améliorations. Il y a également le choix des plantes qui devrait si possible être revu.

En acceptant cette motion, le Conseil communal donnera un signal, que « oui, nous aimons nos fleurs, mais en respectant la durabilité de nos actions ».

Au nom du motionnaire, je vous invite à accepter cette motion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close

M. Tal Luder (UDC)

Conclusion, la majorité de la commission recommande de ne pas prendre en considération la motion de M. Emmanuel Gétaz.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de cette motion à la majorité moins 4 OUI et 4 abstentions.

8.2. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Gaëtan Cousin (Verts) : « Développer la possibilité du télétravail partiel pour le personnel communal ». (Rapp. Mme Susanne Lauber Fürst)

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Claudine Borloz (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC est favorable au télétravail partiel, et ce d'autant plus vu la situation actuelle qui pourrait durer ou se représenter à l'avenir.

A la lecture du rapport, nous comprenons que, dès le mois de mars 2020, la municipalité s'est attachée à déployer un concept de télétravail afin de parer au plus urgent, ainsi que le déclare notre conseillère municipale Mme Gote.

Nous constatons également que l'Administration générale de la commune a très bien géré la situation jusqu'à présent, que ses travaux sont en cours et qu'ils dureront jusqu'au printemps prochain. Pour terminer, nous relevons que, comme dit, la gestion du personnel est de la compétence de la municipalité.

Dès lors, ce postulat est-il vraiment nécessaire ? Est-ce bien utile de faire travailler la municipalité à double sur un objet dont elle s'est déjà saisie ?

Le groupe UDC considère que ce n'est pas le cas, et c'est pourquoi il ne soutiendra pas cette motion transformée en postulat.

Je vous remercie pour votre attention

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR salue que la motion ait été transformée en postulat.

Toutefois, pour sa majorité, le texte ne fait qu'enfoncer des portes ouvertes. Les réponses apportées en commission démontrent que les services communaux ont déjà pris les mesures nécessaires.

Au final, si le postulat est accepté, la Municipalité pourra communiquer un règlement sur le télétravail, ce qui reste de sa pure compétence, et non celle du Conseil.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux libre soutiendra cette motion transformée en postulat même s'il tient à saluer le travail réalisé par la Municipalité et les différents services concernés.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de commission, nous avons eu d'intéressantes discussions relatées dans l'excellent rapport de notre collègue Mme Lauber Fürst. Comme l'auteur de la motion initiale, nous pensons que le télétravail doit être mis en place et encouragé au sein de notre Commune comme il l'est dans les collectivités publiques. Les mesures d'organisation sont de compétence municipale mais il est nécessaire que l'administration communale, par le relais de notre Conseil, comprenne que nous partageons les difficultés qu'elle peut rencontrer dans cette pratique du travail à distance.

Le télétravail remet en cause le concept d'un espace dans lequel les employés se regroupent afin de mener à bien le travail qu'ils doivent assurer. Des solutions doivent

être proposées pour offrir plus de flexibilité aux salariés sans que les espaces professionnels et privés ne se confondent. On a besoin de renforcer la perception de bien-être et de sécurité sanitaire au sein des entreprises et des administrations. A court terme il n'y a pas de solution miracle mais cela ne doit pas nous empêcher de mener une réflexion sur la notion de travail et d'informatisation, à moyen et long terme. Au nom du groupe socialiste, je me permets, mes chers collègues, de vous encourager à prendre en considération le postulat de Gaëtan Cousin.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Il ne s'agit pas d'une intervention, mais d'une demande.
Étant donné les propos échangés et la force des groupes politiques, je demande à ce que les scrutateurs soient envoyés d'office lors du vote.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous nous réjouissons des mesures que la Municipalité a commencé à établir pour favoriser le télétravail, mais pour répondre à certains propos, selon lesquels ce serait faire doublon avec le travail qui est déjà fait, le signal de notre Conseil compte. En acceptant ce postulat, nous montrerons que nous souhaitons que le télétravail survive à la crise sanitaire et que ce ne soit pas juste une mesure mise en place dans ce contexte particulier et qui sera par la suite, peut-être, abandonnée. Que cela sera soutenu, encouragé, développé, quelles que soient les priorités futures et quelle que soit la composition de la Municipalité pour la prochaine législature. Je vous invite à soutenir ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

En conclusion, c'est avec 9 oui et 1 non que la majorité de la commission recommande de prendre en considération la motion transformée en postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion transformée en postulat par 41 NON, 33 OUI et 0 abstention.

<p>8.3 sur la prise en considération ou non de la motion de M. François Grand (PLR) et consorts : « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac ». (Rapp. : Mme Béatrice Tisserand) ;</p>

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues,
Cette motion qui est transformée en postulat est pour moi une erreur de casting ou un fourre-tout électoral, c'est à choix.
Aujourd'hui, nous devons prendre l'ensemble des acteurs qui sont sur nos routes et sur nos quais, c'est-à-dire les piétons, les vélos, les motos, les voitures et surtout nos transports publics.

De plus, nous avons la chance d'avoir une commune qui est de haut en bas et de bas en haut et le long du lac. C'est donc l'ensemble du territoire montreusien qui doit être pris en compte et pas simplement une voie sur les quais.

Ce qui est dit dans le texte de notre rapportrice, c'est que quelques coups de peinture vont rassurer les cyclistes.

Nous ne devons pas raisonner comme cela, nous devons raisonner aujourd'hui en repensant l'ensemble de la mobilité et pas simplement quelques cyclistes.

L'idée de posséder un trajet plus droit montre, malheureusement, que ce qui est proposé là c'est simplement pour les cyclistes, point final.

Il faut retirer ce postulat et revenir en demandant à notre Municipalité une étude complète en tenant compte de l'ensemble des usagers de nos routes, trottoirs, quais, de manière à venir ici en ayant un projet qui soit réellement utile.

Je n'ai rien contre les vélos, mais je pense que cela vaut la peine et que nous ne pouvons pas nous limiter à cela, aujourd'hui nous devons réfléchir à l'ensemble de notre territoire.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

ML sera divisé sur ce postulat. Nous avons plusieurs points que nous souhaitons évoquer.

Le premier point concerne la gouvernance de cette séance, j'étais membre de cette commission est c'est au fur et à mesure de la séance de commission que nous avons appris qu'il y avait trois motionnaires dans la commission. J'estime que c'est quelque chose dont nous devons nous assurer, (une motionnaire était aussi présidente de cette commission), je pense qu'il serait bon dès le départ que tout soit clair et que nous évitions de donner la présidence à des motionnaires. J'ai aussi dû, pendant la séance, insister trois voire quatre fois pour qu'il y ait une déclaration d'intérêts qui soit faite. Je pense que nous devons, pour le bien de nos commissions, améliorer la gouvernance de ce genre de commission.

Ensuite, sur le fond, nous avons appris que M. le municipal Caleb Walther avait déjà un préavis en cours, qui attend l'avis de ses collègues de la Municipalité et qu'au niveau de la Municipalité plusieurs choses sont en préparation.

Nous avons également appris qu'il s'agit d'une question intercommunale et que les décisions appartiennent à la Municipalité. Nous avons aussi reçu l'indication qu'il y a le projet Rivelac.

Néanmoins, nous sommes attachés à la mobilité douce depuis toujours, mais si cette piste cyclable se fait, n'oublions jamais que la topographie de Montreux n'est pas celle de Vevey. Il n'y a pas mille façons de traverser notre commune.

Deuxièmement, pour le groupe Montreux libre, ce qui est important c'est de ne pas utiliser les quais pour ce genre de trafic. Pour nous c'est une condition que les vélos ne circulent pas sur les quais, nous savons qu'il y a du cyclisme de loisir, mais je pense que plus les gens profiteront d'être dehors, aussi avec la crise du COVID, plus les piétons devront se sentir en sécurité sur nos quais.

Ces pistes doivent aussi pouvoir être utilisées par tous les deux roues, nous ne pouvons pas nous imaginer que nous fassions une route rapide à 40km/h et que les autres deux roues doivent aller ailleurs, par exemple sur les quais.

Cette piste doit être créée pour tous les deux roues.

Il faut que chacun trouve sa place dans le domaine public, le vélo a son rôle, mais il y a également les transports publics, les transports individuels, les voitures, etc...

Vous êtes au courant que Montreux libre s'est beaucoup battu pour un plan de mobilité du 2m2c, pourquoi ne pas réfléchir à ce plan de mobilité en prenant en compte les

cyclistes, afin de ne pas redoubler les études et là je suis la proposition de mon préopinant, ne faisons pas mille choses à la fois.
Le dernier point qui est très important pour nous c'est de maîtriser les coûts.
Montreux libre sera divisé sur cette question, mais continuera à soutenir la mobilité douce.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme Mme Lauber Fürst tient beaucoup à ce que nous déclarions nos intérêts, je suis membre de pro-vélo et cycliste.

Les Vertes et les Verts soutiendront la prise en considération de ce postulat. De manière générale, nous pensons qu'il faut, notamment pour des raisons écologiques, favoriser la mobilité douce et aussi les cyclistes, et toute mesure qui va dans ce sens doit être saluée. A ce sujet, le plan directeur cantonal note, en substance, que la création d'infrastructures sûres et attrayantes incite les usagers à se déplacer à pied ou à vélo et que cela est vrai pour les trajets accomplis par les écoliers et les autres pendulaires, pour les déplacements de la vie quotidienne, mais aussi pour le trafic lié aux loisirs et au tourisme.

L'aménagement proposé relierait les centres urbains importants, à savoir Villeneuve, Territet, Montreux, Clarens, la Tour-de-Peilz et Vevey.

Il est exact que, à certains endroits, il serait difficile de créer une piste cyclable, notamment par exemple à Clarens, à la hauteur de la rue du Port, et à l'avenue du Casino, mais cela ne doit pas nous empêcher d'avancer : il vaut mieux une réalisation imparfaite que rien du tout !

Nous lisons dans le rapport qu'un commissaire, Mme Lauber Fürst l'a redit, estime impossible de développer des voies cyclables sur notre territoire, accidenté. Nous nous permettons de rappeler qu'il existe depuis un certain temps déjà des vélos avec assistance électrique et que, au surplus, la voie cycliste proposée concerne une portion plane du territoire.

Enfin, selon des propos cités dans le rapport, ce postulat mettrait la charrue avant les bœufs, parce qu'il faut commencer par une réflexion globale, c'est aussi ce qu'a dit M. Cardinaux. Notons d'abord que le projet d'agglomération Rivelac propose déjà une vue d'ensemble. Et, pour le dire de façon polémique : en tant que cycliste, je préfère une piste cyclable à une conception globale.

M. Pablo Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
Le groupe UDC a pris connaissance du rapport de la commission désignée et ne votera pas la prise en considération de cette motion.

En effet nous ne sommes pas contre le vélo, en tant que moyen de locomotion ou de loisir, par contre selon le chef de service des travaux publics, il est difficile d'avoir cette réflexion à Montreux au vu de la complexité du paysage, car le coût serait trop important.

Juste un petit clin d'œil pour vous annoncer qu'aujourd'hui, le mercredi 18 novembre 2020, j'ai passé à nouveau à la Rue du Pont en direction de Territet avec mon véhicule, je me suis senti obligé de faire remarquer poliment à un cycliste, avec fort accent Valaisan, qu'il roulait à contre-sens.

Je me rends compte que certains cyclistes ne sont pas attentifs au code de la route, alors qu'ils font partie intégrante de la circulation.

Je vous remercie de votre attention et n'oubliez pas que la pratique du vélo est excellente pour la santé !

M. Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Voilà une proposition qui ne laisse personne indifférent, tant elle concerne un nombre important d'utilisateurs de la route cantonale traversant Montreux, la RC 780a pour les intimes. Mais quels sont donc les utilisateurs de cette RC 780a ? Comme énoncé préalablement par mon collègue M. Cardinaux, il y a bien entendu en grande majorité les automobilistes, mais il y a aussi les transports publics, les autocaristes de passage ou en transit, les camions qui viennent livrer nos magasins, ainsi que les camionnettes, nous y voyons également des motocyclistes, des scootéristes, plus rarement des convois exceptionnels passent également par cet important axe et sans oublier bien entendu les très nombreux piétons qui la traversent en de multiples endroits dédiés et qu'il est d'usage de respecter, alors finalement qui aurait le plus le droit d'utiliser cet espace public que d'autres ? Personne, puisque c'est bel et bien l'espace commun. C'est bien là que cette motion transformée en postulat me chiffonne, car elle entend imposer un mode de déplacement plus qu'un autre, à savoir le vélo.

Je n'ai bien entendu rien contre le vélo, ni le ping-pong, ni le foot et bien d'autres sports que je ne pratique pas, mais je ne peux accepter, dans l'intérêt général, qu'une minorité d'utilisateurs de la route cantonale imposent leur présence plus que d'autres usagers. Oui Mesdames et Messieurs, une minorité, et pour s'en persuader chacun peut prendre le temps de faire comme moi, un été, un dimanche après-midi de beau temps. Vous vous installez sur une de nos magnifiques terrasses de la Grande Rue et vous observez la circulation sur cette portion de route de notre RC 780a, le temps qui vous conviendra.

Pourtant avec des conditions météo idéales, le résultat est sans appel, le cyclotouriste est bel et bien un utilisateur minoritaire, en tout cas à cet endroit.

Pourquoi cette minorité d'utilisateurs veut-elle imposer sa présence sur cette route cantonale, par la volonté de mettre en place une voie cyclable rapide au détriment de tous les autres utilisateurs, mais également, et c'est important, au détriment du vivre ensemble, si vous me passez l'expression, sur les voies de circulation communes. Par mode ? Pour surfer sur une certaine vague écologique ? Par opportunisme ? En tout cas pas dans l'intérêt général au vu de la proposition de ce soir.

Au contraire, je suis persuadé que si nous appliquons à la lettre ce qui est demandé, cela va augmenter l'animosité entre certains usagers. En effet ce ne sont pas quelques lignes jaunes supplémentaires augmentant la surface cyclable et la vitesse de roulement qui vont accentuer la sécurité des cyclotouristes. C'est bien leur propre comportement, comme cela a été dit, et le respect des règles de base de la circulation routière qui sont bénéficiaires à la sécurité de tous les usagers, du convoi exceptionnel au piéton.

La proposition avance un certain nombre d'arguments prétendant que le vélo est une fin en soi. Soyons réalistes et un tant soit peu pragmatiques, s'il est indéniable que le vélo est favorable à l'environnement, que dire des voitures électriques, des transports publics électriques, des camions électriques, voire à hydrogène, dans un futur proche, qui contribuent également aux baisses d'émission de CO2 ainsi qu'à la baisse de pollution sonore et qui ont aussi droit à leur espace de circulation sur la RC 780a.

Certes le vélo est bon pour la santé, mais tout comme la natation, la marche à pied, le ski, le tennis et j'en passe tant la liste est longue.

Je ne suis pas sûr, par contre, que tous les aménagements cyclistes vont encourager la population à se rendre au travail en vélo. Rares sont ceux qui ont la chance de travailler relativement près de leur domicile pour s'y rendre en vélo.

Si je peux me permettre de me prendre en exemple, on pourra me mettre une voie cyclable rapide sur l'autoroute, je n'irai toujours pas travailler à Lausanne en vélo et j'ose prétendre que je ne serai de loin pas le seul.

Est-il réellement nécessaire d'avoir une voie dite rapide pour se rendre à un loisir, ça c'est une grande question ?

Quant au développement touristique, permettez-moi de dire que nous sommes dans l'utopie la plus totale que d'imaginer qu'il y aura plus de touristes et de visiteurs dans la région, grâce à une piste cyclable rapide.

Force est de constater que la proposition telle que présentée n'est pas réaliste et qu'elle ne correspond pas à un besoin réel et à moyen terme.

Il est par ailleurs également dommageable qu'elle n'effleure même pas l'aspect du financement, qui ne sera pas négligeable au vu des aménagements demandés.

A ce propos, et croyez bien que je me serais passé de cet argument, l'actualité sanitaire et économique du moment nous a tous rattrapés dans nos envies de faire avancer certains projets. Il n'est alors pas inopportun de se poser la question quant à la priorité de cette proposition, face à des engagements financiers importants, pressentis pour au moins les deux prochaines années, relation à cette crise dont tout le monde se serait bien entendu passé.

Encore une fois je n'ai rien contre les vélos, le cyclotourisme a le droit de vivre comme tout autre sport, mais pas de cette manière que je me permets de qualifier d'égoïste.

Je suis certain qu'il y a des solutions pour que tous les usagers s'y retrouvent sur notre RC 780a, en relation également avec le projet d'agglomération pour lequel nous avons voté un crédit en octobre.

Dès lors, je suggère aux initiants de cette motion transformée en postulat, de retirer leur texte et de revenir avec une proposition qui doit s'intégrer dans une réflexion plus globale sur la mobilité douce, plutôt que de se diriger dans le forcing à tout prix.

Dans tous les cas, vous aurez compris que je ne soutiens pas la prise en considération de cette motion transformée en postulat et je vous encourage chers collègues à en faire de même.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste votera à une bonne majorité cette motion transformée en postulat, par ailleurs déjà déposé et accepté dans d'autres conseils communaux des communes concernées. Il s'agit d'un processus participatif, pluri-partis, qui a pris du temps et qui doit dorénavant aller de l'avant. Nous considérons que cette demande répond à un besoin de la population comme l'en atteste encore l'étude de l'EPFL, relayée hier par le 24Heures. Cette dernière montre que les habitudes changent et que le vélo fait sa place dans les modes de déplacements quotidiens, je vous invite, par ailleurs, à prendre connaissance de cette étude. Ce postulat, quant à lui, représente de nombreux avantages, notamment en termes de sécurité ou de planification. De plus, plusieurs discussions de ce soir ont déjà été éclaircies en commission.

Le but n'est pas de passer par les bords du lac, il s'agit de pistes cyclables pour tous les usagers et non d'une voie rapide à plus de 40 km/h, le but n'est pas d'opposer les usagers, mais d'essayer de construire ensemble.

Je vous déclare mes intérêts, je suis membre du TCS, automobiliste et je n'aime pas non plus partager la route avec les cyclistes, mais je vous encourage quand même à soutenir ce postulat, merci de votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'appuie les propos de notre collègue M. Menzi et j'appuie aussi tous les propos de notre collègue PLR M. Winkler qui a fait un exposé très exhaustif de tout ce que je pense et je reviens sur quelques propos de notre collègue Mme Lauber Fürst à propos de la forme de la commission.

J'ai une question à l'attention de Mme la présidente rapporteuse, je voudrais savoir pourquoi les noms des commissaires ayant déclaré leur intérêt n'apparaissent pas clairement dans le rapport, vu que la finalité de cette déclaration est justement de pouvoir les identifier. N'oublions pas que les rapports du Conseil communal sont accessibles au public, et que nos concitoyens ne connaissent pas forcément le nom de tous les membres qui constituent cette assemblée, qui de plus n'est pas pérenne. Je remercie Mme la présidente-rapporteuse pour sa réponse

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Cela vient de ma jeunesse comme présidente, j'ai fait plusieurs erreurs et je m'en excuse, ce n'était vraiment pas volontaire.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
Le groupe PLR n'a que peu changé ses rapports de force, nous sommes passés d'un 60/40 à un 50/50.
Si notre Parti ne s'oppose pas au vélo, la preuve avec la motion de Mme Streicher déposée ce soir, il reste persuadé que la cohabitation entre piétons/cyclistes/automobiliste est nécessaire.
Le respect des règles de tous les utilisateurs est primordial.
La Municipalité a également rappelé l'existence du projet « Rivelac », et plusieurs d'entre-nous sommes conscients du besoin de pistes cyclables.
Finalement, nous pouvons en déduire que si ce postulat ne passe pas, le sujet reviendra, il restera cyclique.

M. François Grand (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur Le Syndic, Mesdames et Messieurs le Municipaux, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
Je tiens tout d'abord à déclarer mes intérêts, je suis avant tout un automobiliste et je fais du vélo pour les déplacements courts, et quand il pleut, je prends ma voiture.
Comme tous les conseillers communaux, j'ai été contacté, il y a environ une année, par Provélo qui nous a proposé de débattre sur les pistes cyclables avec les conseillers communaux des communes de Villeneuve à Vevey ; au passage, je trouve dommageable que les personnes opposées à ce développement n'aient pas pris le temps de venir participer aux séances proposées pour donner leurs avis et faire avancer les choses ENSEMBLE.
Durant ces séances, nous avons évoqués de nombreuses pistes. Cette motion transformée en postulat est donc le résultat d'un travail d'équipe de nombreux conseillers communaux de tous partis politique confondus avec un objectif : améliorer les pistes cyclables pour les rendre plus sûres et plus fluides.
Je vous invite donc à accepter ce postulat, pour que Montreux envoie un signe positif à l'égard de la mobilité douce. Merci de votre attention.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
Le groupe Montreux libre est curieux de connaître la position de la Municipalité sur ce sujet ? Une Municipalité qui nous semble à chaque Conseil de plus en plus muette.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, cher M. Haldi.

Il est vrai que nous n'avons pas forcément prévu de prendre la parole, il s'agit de vote sur une prise en considération d'un postulat et donc avant tout d'un débat du Conseil communal, de savoir ce que vous voulez formuler comme demande à la Municipalité. La Municipalité s'est exprimée dans le cadre de la commission en rappelant que nous travaillons déjà sur ces questions, puisqu'il y a déjà des postulats en faveur des cyclistes qui ont été déposés et acceptés par votre Conseil communal. Ceux-là se concentraient essentiellement sur la commune de Montreux et nous arriverons prochainement avec un préavis pour des mesures concrètes.

Le nouveau postulat, qui est discuté ce soir, concerne une démarche à faire en coordination avec les autres communes de la région. C'est une démarche qui semble intéressante et évidemment qu'à ce stade, comme M. Olivier Blanc le rappelait, par exemple nous savons que nous ne pourrions pas forcément faire une infrastructure parfaite, mais cela peut être intéressant de se coordonner avec les autres communes. Nous n'avons donc pas formellement d'avis à avoir ou de recommandation à donner. Je pense que la Municipalité a toujours démontré son soutien au développement du vélo, du transfert modal de manière générale et de la mobilité douce également. La Municipalité écoute les débats, nous prendrons en compte votre décision et nous ferons les études nécessaires le cas échéant.

M. Kastriot Ramiqi (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Je ne vais pas être très long, je ne suis pas cycliste et je n'ai même pas de vélo. Dieu sait ce que certains cyclistes peuvent m'énerver, mais une chose est sûre, je suis pour que nous protégeons les cyclistes, les citoyens, et encore une fois, ce que je retiens dans ce postulat c'est qu'il a la volonté de réaliser une route pour sécuriser les cyclistes. Pour ma part je soutiendrai ce postulat bien que je ne sois pas cycliste.

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord pour revenir à une demande qui a été faite tout à l'heure par rapport aux rapports de commission et sur les déclarations d'intérêts, je signale encore une fois, cela s'est déjà passé la séance précédente, que le rapport est mis en discussion. Tout un chacun peut intervenir et si ce point-là ou un autre ne convient pas, il peut être signalé à la présidente de sorte à ce que cela soit corrigé. Visiblement les commissaires ne l'ont pas fait.

Pour revenir sur le fond de notre propos ce soir, concernant cette motion, ce qui est sûr en tout cas et ce que nous avons vu avec ce débat, c'est qu'il ne laisse personne indifférent, c'est même relativement tendu. Disons qu'au vu du débat et du rapport de commission, nous pouvons être un peu surpris du ton qui apparaît ce soir.

Nous entendons des propos qui sont parfois un peu surréalistes à mon avis, puisque chaque intervenant, la bouche en cœur, souhaite, louange la pratique cycliste, tout en l'accusant malheureusement de tous les maux.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, nous avons vraiment l'impression d'être dans ce cas de figure.

Je crois tout simplement que les enjeux ne sont tout simplement pas compris, il ne s'agit pas de cyclotouristes, comme le disait M. Winkler, mais bien des pendulaires, de protéger ces derniers comme le disais M. Ramiqi tout à l'heure.

C'est justement le but que vise cette motion, c'est précisément l'esprit de permettre d'assurer une bonne cohabitation entre les usagers, leur sécurité, et de promouvoir ce mode de transport, qui est un mode de transport doux et qui permet aussi, d'une certaine façon, de décharger les autres modes de transports, en l'occurrence peut-être d'avoir plus de fluidité sur la route.

Encore une fois, nous demandons ici avec cette motion, qui a été transformée en postulat, à la Municipalité de revenir avec une étude sur cette question et le Conseil aura naturellement encore largement l'occasion de s'exprimer sur cet objet. Il n'y a vraiment aucune contrainte à ce stade-là et je pense que, pour être en cohérence avec tous les propos qui ont été tenus et tous les intérêts que vous avez trouvés à la mobilité cycliste, il faut absolument soutenir ce postulat.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reste un peu frustrée de la réponse de la Municipalité, le sujet de la mobilité douce et des vélos est un sujet qui nous préoccupe tous depuis tellement longtemps, je m'attendais ici à ce que la Municipalité prenne le leadership et face avancer le sujet.

Ce soir je me demande, « voulez-vous encore une commission ? ». Est-ce que cela ne prolonge pas ?

J'aurai voulu que vous défendiez vos projets et que nous puissions dire que c'est bien et que cela se trouve sur le bon chemin, puisque j'imagine que c'est le cas.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas notre projet et c'est bien pour cela que nous ne sommes pas intervenus. C'est le projet de conseillères communales et conseillers communaux.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il faut juste nous rappeler dans quel processus nous nous trouvons, nous sommes dans un rapport sur la prise en considération d'une intervention de l'un de vos conseillers, de l'un de vos collègues.

S'il s'agissait d'un préavis de la Municipalité, par définition nous le présentons, nous le défendons en commission et ensuite si c'est nécessaire lorsqu'il y a un débat.

Dans ce cadre-là aujourd'hui, dans le plein respect de votre capacité décisionnelle, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, c'est à vous de déterminer si vous souhaitez prendre en considération ou pas le texte qui vous est proposé, d'abord sous forme de motion puis transformée en postulat.

Il sera ensuite, si vous le prenez en considération, temps à la Municipalité de le traiter et de revenir avec un rapport.

Par ailleurs, si nous participons aux séances de commission, c'est justement pour débattre. Le débat peut à nouveau avoir lieu lors de la séance du Conseil, mais à ce moment-là, il ne faudrait plus faire de séances de commissions.

Dans le sens où M. Walther, qui était présent à la séance de commission, vous l'a dit la Municipalité travaille actuellement sur un projet de préavis visant à développer la mobilité douce ou en tout cas à l'accompagner. Ce projet avance bien, nous sommes dans la phase de discussion, je peux vous confirmer tout ce que M. Walther a dit en séance de commission, mais je ne voudrais pas que nos propos donnent le sentiment que parce que nous y travaillons déjà, il ne faut pas prendre en considération cette motion transformée en postulat.

Encore une fois c'est de votre compétence et c'est dans le plein respect des compétences du Conseil communal que nous n'allons pas venir devant vous en disant « non, ne prenez surtout pas en considération ce postulat ».

Nous sommes en train de travailler sur le sujet et par définition nous travaillons très bien, ce qui fait que nous devrions arriver bientôt avec un préavis ou un rapport-préavis sur ce sujet.

Il est du rôle ici, du Conseil, de prendre ses décisions et nous répondons volontiers aux questions, c'est aussi le but de notre participation dans les commissions, le rapport le mentionne d'ailleurs.

Je pense qu'il faut savoir à quelle phase du débat démocratique nous nous trouvons et dans le plein respect du rôle de votre Conseil.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je ne pensais pas reprendre la parole à ce moment-là, mais je crois qu'il faut vous redire quelque chose, quand je vous dis que nous devons parler de tout, pour les plus anciens d'entre nous, j'aimerais vous rappeler que nous avons eu un Syndic qui s'appelait M. Jean-Jacques Cevey, à qui un jeune conseiller communal proposait, à l'époque (le jeune conseiller c'était moi), que nous ayons un axe de circulation avec l'Avenue des Alpes dans le sens Villeneuve-Vevey et la Grande Rue dans le sens Vevey-Villeneuve, de manière à avoir beaucoup plus de possibilités. Je pense que ce postulat aurait été juste, si nous pensons à tous les usagers, nous devons travailler avec tous les usagers. Oui, les cyclistes c'est bien, mais cela n'a rien à voir avec ce que nous avons là, pour moi nous devons rester avec notre vision de conseillers communaux qui sont là pour tous les usagers, pas seulement pour une petite partie. Nous avons un territoire qui ne nous permet pas simplement d'imaginer le bord du lac, ce serait utopique.

J'aimerais bien entendre de la part des motionnaires s'ils ont l'intention de se récuser, s'ils ont un intérêt direct dans cette proposition ? Je pense principalement à M. Pilloud, qui nous avait fait une belle démonstration lors du Conseil du mois de septembre, vis-à-vis d'un architecte qui posait des questions sur un domaine de prédilection et aujourd'hui nous sommes typiquement dans le même contexte, mais avec le secrétariat de l'ATE.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite, au sujet des propos tenus à l'instant par M. Cardinaux, le renvoyer ainsi que ces collègues PLR aux déclarations qui ont été faites lors du Conseil du mois de septembre et notamment celle qui a été tenue par M. Olivier Müller sur le cadre des récusations. En l'occurrence, l'ATE, si c'est d'elle dont nous parlons, l'association transports et environnement qui est l'employeur de M. Pilloud, n'a pas été partie prenante dans les discussions et n'a pas d'intérêt à proprement dit sur la question. Maintenant, si M. Pilloud est attaqué en sa qualité de cycliste je pense que c'est un petit peu léger.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Du côté du groupe UDC, nous avons également prévu d'intervenir au niveau de la déclaration d'intérêt, M. Cardinaux l'a déjà fait, mais je vais appuyer, au nom de mon groupe, sa demande.

Pour nous, M. Pilloud, qui n'est pas nommé clairement dans le rapport en tant que secrétaire de l'ATE, bénéficie d'une place de travail pour laquelle il édite et écrit des articles dont le sujet principal est la mobilité.

Toutes pistes de vélo, ou tous projets cyclistes ou de mobilités, favorisent la pérennité de son poste, donc oui, il a un intérêt direct à ce que ce genre d'objets passe.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Comme j'ai été directement pris à partie, la grande différence entre ce qui s'est passé au dernier Conseil et celui-là, c'est que je ne demanderai pas que l'on vote. Pour moi, M. Pilloud n'ayant même pas réagi, je considère que je prends note de ce qui s'est passé, mais je ne demanderai pas un vote pour la récusation de M. Pilloud.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai juste une précision, sans entrer sur le fond du débat ou sur la récusation de M. Pilloud, il y a plusieurs motifs de récusation, il y a l'intérêt personnel, etc... et toute personne qui a une opinion préconçue, normalement doit se récuser.

Comme M. Pilloud est membre du comité de l'ATE, il devrait logiquement se récuser, mais comme l'a dit M. Cardinaux, le PLR ne fera pas grand cas de cet état de fait et notera qu'il n'y a pas d'intervention de M. Pilloud.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

M. Cardinaux a été clair, M. Luder, est-ce que vous demandez la récusation de M. Pilloud au titre de l'article 20 alinéa 3 de notre règlement ?

M. Tal Luder (UDC)

Non monsieur le Président.

Mme Béatrice Tisserand

En conclusion et après un débat animé, la motion transformée en postulat par les motionnaire a été acceptée par 6 commissaires, 3 commissaires l'ont refusée et 1 commissaire s'est abstenu.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion transformée en postulat par 39 OUI, 33 NON et 2 abstentions.

8.4 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Géraldine Torchio (Verts) : « Pour une commune de Montreux avec son cinéma ». (Rapp. : M. Yanick Hess) ;

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

M. le Président, Chers collègues,

Les questions principales que nous devons nous poser ce soir sur l'acceptation ou le refus de ces deux motions qui visent au maintien éventuel de l'exploitation des salles Hollywood sont :

Qui en fait la demande, pour quel public, avec quelles perspectives d'avenir et surtout est-ce une priorité ?

Au vu de ce qui s'est passé ces dernières années, et à la lecture du rapport, force est de constater que l'exploitant lui-même ne croit pas à l'avenir de ses salles à Montreux. Soutenu pour la première fois en 2012, il nous annonce une perte annuelle de 100'000 CHF par année depuis 2018. En page 3 du rapport, la direction de Cinérive déclare qu'il faudrait investir pour pallier au problème de la configuration des lieux...si la société Cinérive ne l'a pas encore fait c'est qu'elle ne croit pas en un avenir correctement exploitable pour ces salles ou qu'elle espère que la collectivité le fasse à sa place.

L'intérêt du public pour cette salle n'est pas manifeste, 80 abonnements par année donnant droit à 10 entrées pour 10 CHF est révélateur du manque d'intérêt des montreusiens, non pas pour le cinéma mais pour les salles Hollywood. Quant aux écoles, soirées pour séniors et autres événements, rien n'empêcherait de les organiser ailleurs, en tout cas pour la grande majorité d'entre eux.

Le cinéma est devenu, pour beaucoup, un lieu de sortie et de rencontre entre amis. De ce point de vue les cinémas « multiplex » ont fleuri en bien des endroits. Ils offrent, en plus des salles de projection, des lieux de convivialité et d'échange, bar restaurant, dont les recettes contribuent largement à la viabilité économique de l'ensemble. Nos salles n'ont que leur nom pour faire rêver. Leur configuration, tout en verticalité et profondeur ne se prête pas au développement d'un quelconque concept de convivialité, lorsqu'on en sort, on se presse de remonter à la surface.

Les motionnaires citent des villes ou villages où des petites salles survivent pour une population inférieure à celle de Montreux. Cet argument pourrait « titiller » notre fierté de 3ème ville du canton mais il nous induit surtout en erreur. C'est vrai, certaines salles de plus petites villes sont partiellement subventionnées, d'autres restent en vie grâce à des bénévoles. Il faut cependant aborder cette question non en termes de ville mais de bassin régional de population et de proximité des offres concurrentes. Les salles Hollywood ne sont en réalité géographiquement attractives que pour les habitants de Veytaux et Montreux et encore pas tous, certains cinéphiles descendants du haut de la commune sont à peu près aussi rapidement à Vevey pour une offre beaucoup plus attractive. Aucun habitant d'autres communes n'a le moindre intérêt à venir dans les salles Hollywood.

Nous allons tout à l'heure débattre du budget 2021, largement déficitaire et pour lequel des économies et sacrifices sont déjà prévus dans de multiples secteurs y compris le subventionnement. Nous nous acheminons vers des années difficiles, des choix, parfois douloureux, devront être opérés. La gestion des deniers publics est de notre responsabilité, nous avons ce soir un de ces premiers choix à effectuer. Il serait dommageable et contraire à l'intérêt général d'injecter de l'argent pour une cause qui nous démontre depuis plus de 8 ans qu'elle est perdue et manquer demain de ressources pour des projets viables à long terme.

En termes d'avenir pour le cinéma, nous devons donc penser régional. Faire de l'acharnement thérapeutique pour un lieu d'un concept hérité du passé qui n'offre pas de perspectives d'adaptation pour une exploitation commerciale équilibrée est une erreur. En libérant Cinérive du souci permanent des salles Hollywood, en terme par exemple de choix de programmation, nous lui permettrons de concentrer son énergie et ses ressources sur d'autres sites et projets et lui ouvrirons de meilleures perspectives, ce qui est un moyen bien plus sûr à terme pour soutenir le cinéma sur une base régionale.

C'est pour ces raisons qu'une majorité du groupe PLR vous invite ce soir à refuser de prendre en considération ces motions et je vous invite à faire de même.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de relever l'importance d'un cinéma à Montreux.

L'importance et la nécessité du cinéma pour la population sont prouvées.

Quelques chiffres pour la seule année 2019 :

- 1600 élèves d'écoles ont assisté au minimum à 1 film ;
- 100 enfants sont inscrits au club de la Lanterne Magique pour les séances du cinéma à Montreux ;
- 80 habitants de Montreux sont abonnés au cinéma ;
- 1400 retraités de notre commune ont fait le déplacement pour assister à des séances de Ciné-Sénior ;
- Il y a des partenariats avec le Montreux Jazz et la saison culturelle.

Il est juste inimaginable que Montreux se prive de cet endroit culturel qui est présent dans la vie de tous les jours des habitants de Montreux. C'est un endroit qui permet de garder notre identité, comme commune, et de tisser des liens. Ne laissons pas mourir un lieu de culture d'une telle importance où il y a autant de jeunes que des plus âgés qui le fréquentent et qui l'aiment.

Le Cinéma est une culture de proximité et nous n'allons quand-même pas imaginer que nos habitants, nos enfants, les personnes à mobilité réduite, nos séniors, nous tous et toutes doivent se déplacer à Vevey ou Aigle pour voir un film. Montreux risque de devenir peu à peu une cité-dortoir sans âme.

Restons connectés avec le souhait de nos habitants. Il faut absolument voter OUI à la motion pour que la ville de Montreux reste une ville culturelle pour toute sa population.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est sceptique vis-à-vis des deux motions discutées et relatives aux cinémas.

De notre point de vue, nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments précis pour prendre une décision aussi absolue.

Nous partageons les préoccupations des deux motionnaires et sommes d'avis que le Cinéma, comme lieu culturel, peut ou parfois doit être soutenu par les autorités. Cependant, et dans le cas qui nous concerne, des discussions en profondeur devraient avoir lieu avec les acteurs en place, à savoir le gérant du Cinéma Hollywood et le propriétaire des lieux.

Les choix de programmation, les chiffres complets de fréquentation, le bilan financier global, les autres pistes d'exploitation plausibles, sont autant d'éléments qui doivent être discutés et qui doivent être connus du Conseil avant que ce dernier ne se prononce.

Ainsi, notre groupe serait plus enclin à accepter une entrée en matière si les motionnaires transformaient leurs motions en postulat, afin que la Municipalité puisse étudier toutes les pistes possibles, en collaboration avec Cinérive, et qu'elle nous rende un rapport reflétant la globalité des enjeux. C'est ainsi que nous pourrions prendre la meilleure décision.

Sans quoi, et vous l'aurez compris, le groupe Socialiste s'abstiendra à une large majorité. Je vous remercie de votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Si vous permettez je vais brûler une étape et vous parlez de la deuxième motion celle de M. Gétaz qui était coordonnée avec celle de Mme Torchio.

Monsieur Gétaz m'a délégué, et vous avez reçu M. le Président l'information par mail, de pouvoir transformer la motion en postulat, mais pourquoi n'accepterions-nous pas une motion, puisqu'une motion, telle que proposée par notre collègue du groupe des Verts, n'est pas si contraignante.

La seule chose que nous souhaitons, c'est que les cinémas soient sauvés, sans notre soutien ce soir ces deux salles seront fermées pour toujours, nous l'avons appris lors de la commission.

J'estime que c'était une commission très intéressante, M. et Mme Moser nous ont donné des informations en détail, ils sont ici avec leur famille depuis 1935 pour nous proposer des salles de cinéma. Ils nous ont expliqué comment ils sont en train de relancer et réinventer le cinéma, cela ne se fait pas en une nuit.

J'estime que le cinéma c'est un art, le 7^{ème} art, qui ne doit pas disparaître, ce soir nous avons un enjeu important pour la politique culturelle « est-ce que nous voulons encore un cinéma à Montreux ? »

Je pense que si nous ne prenons pas de décision positive ce soir, les cinémas seront fermés, nous avons évoqué, lors de la commission, la possibilité de ré-ouvrir un cinéma dans un avenir proche, mais c'est inimaginable parce que les infrastructures sont très difficiles à mettre en place.

Nous avons également vu que le quartier, la zone de la ville où se trouve le cinéma, a des avantages, tel que la bibliothèque qui attire les enfants pour les rapprocher de la culture cinématographique, mais il manque vraiment un tissu de petites cafétérias, de boutiques, etc.... puisque le cinéma amène des gens qui veulent dépenser de l'argent, faire un peu de shopping, se détendre, etc....

Si le cinéma disparaît, ce lieu sera encore plus morose et les enjeux vont bien au-delà du cinéma, ce qui fait que ce soir nous prendrons une décision stratégique pour notre commune.

Mme Géraldine Torchio (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vertes et les Verts de Montreux maintiennent leur motion " Pour une Commune de Montreux avec son cinéma". La situation est urgente, nous n'avons pas beaucoup de temps pour sauver nos cinémas. Ces derniers sont en sursis jusqu'au mois de mars 2021. Si aucune mesure concrète n'est prise rapidement, ils fermeront définitivement. Mais la question à laquelle nous allons répondre ne concerne pas seulement les cinémas. Elle concerne la vie de notre Commune. Sommes-nous prêts à prendre le risque que la vie culturelle montreuusienne ne dépendent quasi que d'événements touristiques ponctuels ? Et pas uniquement la vie culturelle, la vie tout court ! La Montreuusienne ou le Montreuusien qui désire se rendre chez un boucher doit aller ailleurs, de même, si elle désire faire son marché alimentaire, elle doit aller ailleurs, bientôt, elle ira ailleurs aussi pour voir un film au cinéma et, bien sûr, elle restera ailleurs pour le restaurant et pour boire un verre.

Allons-nous condamner Montreux à n'être qu'une ville satellite ? Une ville où l'on dort mais où on ne vit pas ?

Le parti des Vertes et Vets de Montreux est profondément attaché à la population de notre Commune. Nous croyons que nous méritons mieux que ce que notre ville devient, nous méritons d'être une ville attractive, et pas seulement pour les touristes, pour toutes les habitantes et tous les habitants. Et cela d'autant plus que, en ces temps difficiles, il est vital d'attirer de nouveaux contribuables, ceux qui choisissent leur lieu

de résidence justement en fonction de son ambiance, de son marché, de ses artisans, de son offre culturelle et, bien sûr, de son cinéma.

Je terminerai en vous rappelant que, ce soir, nous ne votons pas un "chèque en blanc" à Cinérive. Nous votons sur un principe. La Municipalité reviendra avec des propositions concrètes, des exigences. Nous discuterons encore en commission. Enfin, nous voterons un projet que nous aurons construit ensemble, mais pas sans condition et pas n'importe comment.

C'est pourquoi, avec l'ensemble des Vertes et des Verts de Montreux, je vous encourage à accepter cette motion. Merci pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

Conclusion, c'est par 9 oui et 1 non que la commission recommande au Conseil Communal de prendre en considération cette motion.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion par 33 OUI, 22 NON et 17 abstentions.

8.5 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Sauvons les cinémas de Montreux ». (Rapp. : M. Yanick Hess) ;
--

M. le Président

Nous passons à la deuxième motion qui traite du même sujet, la prise en considération de cette motion a été examinée par la même commission.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme vous l'avez compris, M. Gétaz m'a délégué pour le remplacer ce soir, en son nom je déclare ses intérêts ce soir en tant que motionnaire, il est producteur de film, mais aucun de ses films, documentaires compris, n'ont été diffusés à Montreux.

J'hésite un peu, allons-nous simplement voter puisque ces deux motions sont identiques et les vœux sont identiques, mais si je peux ajouter et c'est également en projet, il faut penser à la relance économique, sauvons les cinémas de Montreux qui font partie de la relance économique, parce que la nuit est toujours plus sombre avant l'aube, nous le savons.

M. le Président

Je vous confirme qu'il s'agit d'un objet différent même s'il a été examiné par la même commission, nous devons voter sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

Conclusion, c'est par 9 oui et 1 non que la commission recommande au Conseil Communal de prendre en considération cette motion.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette motion par 31 OUI, 22 NON et 19 abstentions.

8.6 sur la prise en considération ou non de la pétition à l'attention du Conseil communal et de la commission chargée de plancher sur le Plan général d'affectation d'un groupement d'habitants du quartier Rossillon/Vuarennnes, Mme Vanessa Egli et consorts. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chères et chers collègues,
Le groupe socialiste vous invite à soutenir la prise en considération de la pétition. Nous partageons les inquiétudes des riverains et, surtout, nous relevons qu'il est nécessaire d'avoir ce genre de retour afin de comprendre les besoins de la population.

Accepter la pétition reviendrait aujourd'hui à renvoyer l'objet à la Municipalité pour l'intégrer dans les futures réflexions autour du PGA plutôt que de jeter cette inquiétude à la poubelle.

Qu'en est-il du risque évoqué en commission de voir se multiplier les pétitions dans le domaine de l'aménagement du territoire ? Oui, il existe. Mais c'est une bonne nouvelle ! La LAT demande que les planifications du territoire intègrent des démarches informatives et participatives. Recevoir d'autres pétitions de ce type montrerait l'attrait de la population à s'engager pour préserver sa qualité de vie. C'est de fait une forme de processus participatif. Et la participation populaire n'est pas un risque, c'est une chance.

Le groupe socialiste vous invite à prendre en considération cette pétition.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR ne peut soutenir ce type de démarche.

Effectivement, M. Pilloud vient de le dire, le droit démocratique existe et il serait illogique que notre commune investisse dans ce cas trop précis. Que va-t-il se passer si nous en faisons un cas d'école ? Dès qu'une pétition arrive pour ce genre de situation, la commune devra systématiquement passer à la caisse ?

Le besoin collectif doit primer sur la vision individuelle.

Pour toutes ses raisons nous vous invitons à refuser la prise en considération de la présente pétition.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe des Verts, je rejoins l'avis de M. Pilloud, je pense que nous devons nous réjouir qu'il y ait des pétitions, que les gens élaborent des pétitions. C'est un document qui demande beaucoup de temps, et quand une habitante ou un habitant de notre commune est capable de passer du temps et a un projet qui lui tient tellement à cœur, qu'il ou elle est capable de passer par ce long processus de pétition, je pense qu'il s'agit d'une démarche dont nous devrions nous réjouir et que nous devrions saluer, plutôt que d'en avoir peur, comme cela a été le cas pendant la commission et par certains propos tenus en commission, qui sous entendent que c'est une démarche négative qu'il ne faut surtout pas encourager.

Je pense que nous sommes en démocratie, et que nous devons nous réjouir d'avoir parfois l'opinion précise des montreusiens, sur un sujet ou un autre, sur un quartier ou un autre et particulièrement quand nous allons réélaborer un nouveau PGA.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je voudrais juste souligner la contradiction des pétitionnaires, qui nous ont expliqué en commission qu'ils n'étaient pas opposés à la construction et la densification de cette parcelle, mais d'un autre côté ils souhaitent le maintien total de l'arborisation de la parcelle.

Mme la cheffe de Service nous a bien expliqué qu'il n'était absolument pas possible d'exploiter cette parcelle en conservant les arbres qui s'y trouvent.

L'aménagement du territoire est un processus extrêmement complexe, cette zone va être étudiée, peut-être réaffectée dans le nouveau PGA, de toute façon les interrogations, les demandes, des pétitions seront étudiées par ce Conseil dans quelques années et cela va bien nous occuper.

Je considère que ces pétitionnaires sont un peu des enfants gâtés, dans le sens où, eux, sont bien contents d'habiter là, mais ils veulent que la collectivité paie pour qu'ils n'aient pas de voisins qui viennent les déranger.

L'aménagement du territoire, c'est un principe qui est beaucoup plus complexe que cela et qui est totalement participatif, dans le sens où le législatif va accompagner ce prochain processus, beaucoup des interrogations et du fond de la démarche des pétitionnaires feront parties de ces réflexions.

M. François Pochon (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur le travail fourni par les pétitionnaires, en l'occurrence celle-là n'a pas demandé beaucoup de travail au vu du nombre de signatures qui ont été récoltées.

Il est vrai que les pétitions, c'est bien et c'est démocratique, par contre, si tout le monde passe par ce système-là, nous n'allons pas nous en sortir. Il a été dit clairement en commission que la Municipalité prenait en compte les lettres, les volontés des gens, mais si nous devons à chaque fois passer par un rapport sur ces pétitions, cela ne sera pas viable.

D'autant plus que le PGA devra être refait, donc tout sera pris en considération à ce moment-là. Je vous invite clairement à refuser la prise en considération de cette pétition.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

J'aimerais juste relever que le travail des pétitionnaires, pour moi, est un peu léger, on ne peut pas prendre comme excuse la situation sanitaire pour ne pas avoir plus de 10 signatures. Le dépôt d'une pétition dans une commune comme la nôtre doit être un peu mieux respecté, pour tout le travail qu'elle demande par la suite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Jonathan Al Jundi (SOC)

En conclusion, la commission vous recommande de ne pas prendre en considération la présente pétition.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de cette pétition par 47 NON, 22 OUI et 5 abstentions.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

9.1. No 18/2020 relatif au budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : mercredi 4 novembre 2020 à 19 h. 00, à Veytaux) ;

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membre : M. Alain Imhof

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Blanc (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bien que ce préavis soit au stade de la discussion préalable, il semble que la commission s'est déjà réunie, ce qui constitue une entorse à notre mode de fonctionnement normal.

Cependant je poserai deux questions, en espérant avoir des réponses :

Le montant forfaitaire de 10'000 francs pour les frais de l'administration de la CIEHL paraît élevé, vu l'activité quand même assez limitée de cet organe intercommunal.

Comment ce montant a-t-il été calculé ?

De même, les frais de contrôle des comptes, 600 francs, apparaissent élevés au vu du faible nombre d'écritures à vérifier : sur quelle base sont-ils calculés ?

J'espère avoir une réponse ce soir ou lors du prochain Conseil.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je suis un peu emprunté puisque votre Conseil délègue deux conseillers communaux dans la commission intercommunale de gestion de la CIEHL et encore une fois au nom du respect de la séparation des pouvoirs je m'en voudrais de prendre leur place, d'autant plus que comme vous l'avez souligné M. Blanc, la commission a déjà siégé.

Ce qui n'est pas une entorse au règlement puisque cela se fait régulièrement pour les commissions intercommunales où vous avez des délégués permanents, vous n'avez pas besoin de nommer des membres du Conseil communal dans la commission de suivi, voici pour l'aspect juridique.

Si vous me permettez je reviens sur le fond de votre question, en l'occurrence c'est la convention CIEHL qui n'a pas été révisée depuis bientôt 10 ans et qui est un montant forfaitaire, il est vrai, quel que soit le nombre d'écritures. Néanmoins, je prends volontiers note de votre remarque et je la ferai remonter à la prochaine séance du Conseil d'administration de la CIEHL, afin de voir s'il y a une volonté, une demande d'autres Communes pour réviser cette convention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce soir nous avons eu beaucoup de soucis, mais regarder à la page 3, il y a beaucoup de bonheur, CHF 3 millions pour la rénovation et la sécurisation du nouveau 2m2c, je

pense que c'est un moment heureux de voir que ce montant a été alloué pour la relance économique de Montreux.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est à propos du même point concernant le 2m2c, je lis qu'un préavis spécifique, relatif à la reconnaissance de l'intérêt public, sera déposé début 2021 et j'aimerais m'assurer auprès des délégués de la CIEHL qu'il n'y a aucun risque qu'il soit refusé ? Doit-il être débattu ou est-ce que c'est déjà inscrit dans le marbre et nous sommes sûrs d'obtenir ces CHF 3 millions ?

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Permettez-moi de rappeler les processus de la CIEHL, qui n'ont pas changé et qui ne changent pas sur ce préavis. Je vous rappelle que conformément à la convention intercommunale, la décision de soutenir ou non un projet, est prise par le conseil d'administration de la CIEHL au niveau du principe et au niveau du montant, suite à cela cette décision est soumise à un vote unanime de l'ensemble des dix Municipalités, ce qui a déjà été fait.

Les 10 Municipalités formant la CIEHL, ont soutenu :

1. L'idée qu'il y ait un soutien au projet 2m2c.
2. Qu'il soit à la hauteur de CHF 3 millions.

Dans le processus CIEHL de décision unanime, il aurait suffi qu'une seule Municipalité dise non pour que le processus s'arrête. En l'occurrence, toutes les Municipalités ont dit oui.

Le processus et l'étape suivante sera un préavis intercommunal qui sera déposé au prochain Conseil en vue d'une séance intercommunale composée des 10 commissions nommées par chaque Conseil, dont le vôtre également. Cette séance, est planifiée le 17 février 2021 à 18h00. Les commissions y seront informées ensemble puis pourront siéger séparément, conformément à la procédure de chaque Conseil et de la CIEHL. Selon le processus CIEHL, les Conseils communaux auront à décider s'ils reconnaissent un intérêt régional au projet qui est présenté. Il n'y a pas besoin d'avoir l'unanimité des 10 Conseils communaux, il en faut 8 sur 10. Il s'agit du processus, qui ne porte pas sur le montant, mais uniquement sur l'aspect de reconnaissance de l'intérêt régional du projet déposé. Nous pouvons imaginer qu'après la salle Del Castillo à Vevey et l'établissement 1209 aux Motalles qui se trouve sur le territoire des Communes de Blonay et St-Légier, l'avenir du 2m2c peut avoir un intérêt régional. Les conseillers communaux y seront sensibles et soutiendront cette idée, d'autant plus, je le rappelle encore en fois, qu'au travers du préavis déposé, le montant de 3 millions est déjà dans les caisses de la CIEHL et il n'y a pas de prélèvement supplémentaire qui devra être fait dans les Communes pour atteindre ce montant qui est déjà à disposition de la CIEHL et qui est réservé pour ce projet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.2. No 19/2020 relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : mercredi 28 octobre 2020 à 18 h. 30, à Vevey) ;

Présidence PLR : M. Yves Depallens

Membre : M. José Jorge

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.3. No 20/2020 relatif au budget communal ordinaire pour 2021. (Date de la commission : mercredi 11 novembre 2020 à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux) ;

Présidence : M. Claude-Pascal Gay

Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, On a pour habitude d'utiliser l'expression « exercice budgétaire ». En fait, on ne devrait pas oublier de mettre un S à exercice. Car durant la procédure budgétaire, longue de plusieurs mois, au sein de la Municipalité et de l'administration, on fait et on refait l'exercice maintes fois pour arriver à un résultat acceptable, acceptable pour une majorité ou encore mieux pour tout le monde. Oui, on fait et on refait l'exercice pour arriver à un consensus. Il y a donc eu plusieurs versions de ce budget pour arriver à la version que nous vous présentons.

En général, la première version (juin) est une version assez libre. Et puis l'étau se resserre peu à peu au fur et à mesure des différentes versions issues de relectures du service des finances, qui propose, et du collège municipal, qui dispose, qui décide et qui tranche parfois.

Cette année, la Municipalité mais aussi l'administration avait conscience de vivre un moment particulier. Le mot qui résume les sentiments de toutes et tous me semble être « incertitude ». Nous vivons une situation inédite. Nous savons que les recettes vont souffrir. Face à cette baisse des recettes, plusieurs options s'offraient à nous.

En gros et pour faire simple, nous pouvions :

- soit augmenter les taxes et les impôts
- soit diminuer les charges
- soit nous endetter

La première option fut écartée d'emblée. En des temps où tout le monde souffre économiquement, il nous a paru totalement inopportun d'alourdir encore la charge fiscale des foyers et des entreprises.

Nous avons donc tenté de diminuer au maximum les charges, sans que le fonctionnement des services communaux soit irrémédiablement affecté et dans le but de diminuer l'incontournable endettement conjoncturel auquel sont confrontées toutes les collectivités publiques.

Parmi tous les efforts demandés, le personnel communal a été sollicité. Il n'y a eu aucun licenciement, ceci afin de maintenir un service à la population de qualité. Et aussi dans le but de conserver les compétences dont nous aurons besoin quand la reprise viendra. Les salaires sont maintenus, mais le personnel ne connaîtra cependant aucune augmentation statutaire cette année. Les engagements

d'auxiliaires ont aussi été fortement diminués. Je tiens ici à saluer et à remercier le personnel communal qui a agi avec un grand professionnalisme durant la crise et que nous mettons à nouveau à contribution par le biais de ces mesures d'économie. Lors d'une rencontre avec la commission du personnel, nous avons pu échanger à ce sujet. Les représentants du personnel ont conscience des temps difficiles que nous traversons. Et nous avons pu constater l'esprit de solidarité qui les anime en ces temps de crise, puisque les mesures annoncées ont été comprises et acceptées.

Autre domaine touché par les mesures d'économie : les charges matérielles, c'est-à-dire le chapitre 31 intitulé « Biens, services et marchandises ». On peut encore ajouter que de nombreux travaux ont été reportés. Seuls les travaux absolument indispensables seront effectués en 2021, que ce soit sur le domaine public ou dans nos propres bâtiments.

Enfin, les subventions ont aussi été diminuées. Dans un souci de transparence, l'aide à apporter à nos partenaires en difficulté se fera par voie de préavis ou de crédits complémentaires. Les situations des acteurs culturels et associatifs sont tellement différentes d'un cas à l'autre qu'il s'agit d'adapter et de cibler les aides apportées. La voie budgétaire, volontiers globalisante, n'est donc pas le bon moyen pour venir en aide aux différentes entités concernées. La Municipalité suit les différentes situations de près. Elle est en dialogue permanent avec les représentants de chaque association qui le demande. Et nous pouvons déjà annoncer que nous reviendrons devant vous à ce sujet, notamment avec un préavis Covid dont le but est de ne laisser personne au bord du chemin.

Permettez-moi de conclure en évoquant l'état d'esprit qui a animé la Municipalité durant ces mois de travail budgétaire. Ce budget est un budget issu d'une volonté forte de trouver des solutions et un consensus, afin de traverser au mieux la période difficile que nous vivons. C'est un budget prudent au vu des incertitudes auxquelles nous sommes confrontés. Je profite de cette occasion pour remercier mes collègues qui ont parfaitement joué le jeu de cet exercice difficile et qui ont toutes et tous consentis à des efforts conséquents.

La réussite du deuxième projet de rénovation du 2M2C nous a apporté la preuve concrète que le Conseil communal partage avec la Municipalité le goût pour les compromis constructifs, quand ceux-ci sont possibles. Voilà pourquoi nous tenons à vous faire part de l'esprit de concertation qui a prévalu entre nous. Nous sommes convaincus que cette culture montreuusienne du compromis constitue un atout précieux pour traverser la crise actuelle.

Ce budget est désormais entre vos mains. La commission des finances a déjà bien avancé dans ses travaux. Je me réjouis de poursuivre les discussions avec vous.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En passant d'un projet de budget de 12 millions à un budget présenté de 6 millions, la Municipalité a déjà fait un pas dans la cure d'amaigrissement liée au COVID. En supprimant les annuités du personnel, et en diminuant les subventions, tout le monde doit participer à l'effort. La baisse de la valeur du point d'impôt est symptomatique, nous avons moins de très bons contribuables. Les droits de mutations qui baissent suite au refus du PGA n'arrangent rien !

Néanmoins, la COFIN devra se pencher sur l'aspect légal de se passer de la taxe forfaitaire au sac, qui provoque un manque à gagner de 2 millions.

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt de la proposition de budget 2021 de la Municipalité. Néanmoins, nous restons à ce stade circonspect sur les perspectives annoncées.

Tout d'abord, ne nous voilons pas la face : Covid-19 ou non, Montreux, avec son train de vie et les investissements consentis ces dernières années, s'engageait avant cette crise déjà vers des périodes financièrement difficiles. Notre marge d'autofinancement diminue depuis de nombreuses années, du fait principalement de nos choix d'investissement et de la politique de subventionnement massive. Outre le report de charge du canton, la facture sociale, non maîtrisable, qu'il est visiblement toujours de bon ton d'accuser, le mal est plus profond. Peut-on parler de problèmes structurels de notre économie ?

S'agit-il d'une projection réaliste au vu de la crise sanitaire et économique actuelle ? Ce budget est en élaboration depuis de nombreux mois, et il est évident qu'il ne tient pas compte des derniers développements de la crise. Que les choses soient claires : ce n'est pas un reproche qui est adressé à la Municipalité et à ses services, la responsabilité en échoit simplement au processus normal d'élaboration du budget ordinaire.

A partir de là, la commission aura le choix de traiter ce préavis selon deux attitudes : soit considérer que vu les incertitudes, et les possibilités de reprises, visiblement très optimistes du CREA, il faut tabler sur des perspectives en ligne avec celles d'avant la crise, ou considérer que l'activité économique de l'année 2021 sera tout autant délicate que 2020.

Quoi qu'il en soit, la Municipalité a décidé de procéder à des choix pour limiter la casse : principe que nous saluons, mais qu'il s'agira d'analyser en finesse pour savoir si ceux-ci sont judicieux ou non. Réduire l'entretien du patrimoine ? Un pari risqué pour le futur – souvenons-nous de l'énorme rattrapage que nous avons dû assumer en raison de la crise des années 1990. Réduction linéaire des subventions aux acteurs culturels et sportifs ? - Attention en particulier aux petites structures qui font vivre notre commune, pour qui ces montants sont déterminants. Échelonnement du renouvellement des collaborateurs ? Mesure certainement intéressante, mais pas sans risques : il faut là aussi analyser finement les répercussions que cela peut avoir sur le terrain, en particulier en matière de transferts de compétences.

Nous invitons dès lors la commission à analyser en détail ces différents points, à proposer des ajustements cas échéant ainsi qu'à juger, dans la mesure du possible, de la sincérité de ce budget.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Municipalité pour ce budget 2021 qui se veut raisonnable et maîtrisé.

Nous saluons les démarches entreprises pour maintenir les emplois dans chaque service ainsi que des prestations à la population de qualité.

Nous sommes également reconnaissants aux employés communaux pour les efforts consentis, particulièrement à toutes celles et tous ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts durant les derniers mois.

Les incertitudes économiques mentionnées sont telles que nous sommes convaincus que le chemin de consensus recherché par la Municipalité est le bon.

Il permet notamment de maintenir un endettement conjoncturel judicieux, tout en demandant des efforts raisonnables et équitables entre les acteurs communaux.

Nous souhaitons dès lors bon travail à la Commission des finances.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux libre tient tout d'abord à saluer le réalisme dont a fait preuve la Municipalité en décidant de faire face aux conséquences de la crise Covid, y compris en recherchant des économies partout où cela semblait possible afin de contenir le déficit. Des économies substantielles ont ainsi pu être convenues avec le personnel communal, qui participe ainsi à l'effort nécessaire et solidaire pour faire face aux pertes de revenus engendrées par la crise Covid. Montreux libre salue cet accord passé en bonne entente entre la commune-employeur et le personnel communal.

D'autres économies appliquées de façon linéaire devront par contre être discutées en Commission des Finances, car elles ne paraissent pas toutes pertinentes.

Montreux libre souligne cependant qu'en l'état, le budget présenté n'intègre pas des dépenses qui paraissent inévitables, notamment sous forme de soutien ou subventions à divers acteurs économiques, sportifs et culturels de Montreux, indispensables à la relance économique de Montreux. Certes, la Municipalité explique qu'elle préfère revenir avec des préavis, par soucis de transparence et de qualité du débat démocratique. Mais si ces préavis, dont on pressent déjà l'importance, influencent fortement le budget actuel, alors il serait peut-être préférable de prévoir des réserves au budget qui puissent couvrir les dépenses engendrées par ces préavis. Cette discussion doit encore avoir lieu au sein de la Commission des Finances.

2020 est une année vraiment difficile pour de nombreux citoyens et citoyennes de Montreux. Sachons prévoir des soutiens et subventions ciblés et pertinents, que l'exercice 2021/22 ne se révèle pas un naufrage, avec notamment le risque réel de voir d'innombrables manifestations être purement et simplement annulées, en raison d'un risque financier trop important.

Je souhaite rajouter une note personnelle, nombre d'entre nous ne sont pas conscients que dans les cas de chômage, nous avons maintenant tous les restaurants fermés, que les patrons de ces restaurants et de ces hôtels n'ont pas le droit au chômage, cela veut dire que leurs personnels ont le droit au chômage, mais les chefs non.

Vous rencontrez autour de vous des personnes qui assument beaucoup de responsabilités, qui luttent pour maintenir les emplois, mais eux-mêmes ne savent pas comment payer leurs factures s'ils n'ont pas pu faire quelques réserves.

Soyons également solidaires avec les entrepreneuses et entrepreneurs qui seront aussi avec nous pour relancer l'économie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.4. No 21/2020 relatif à la vente de la parcelle No 6381 et des parts de PPE (feuilles 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Audiorama » à Territet, au prix de CHF 1'000'000.-.
(Date de la commission : **jeudi 26 novembre 2020 à 19h.00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux**) ;

Présidence PLR : M. Sébastien Giovanna

Membres : Mmes Geneviève Brunner, Jessica Ruedin

MM. Jonathan Al Jundi, Nicolas Büchler, Mathieu Ehinger, Joe (Joseph) Filippone, Vincent Haldi, Dominik Hunziker, Romain Pilloud

M. le Président

J'attire votre attention sur le fait que la date de la séance a changé par rapport à celle qui était mentionnée dans l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
Le groupe Montreux libre, souhaite que les dossiers des trois autres offres qui n'ont pas été retenues par la Municipalité soient fournies aux membres de la commission avant la tenue de celle-ci. Je rappelle que, dans le précédent préavis d'une vente qui n'a pas été fructueuse sur cet objet, toutes les offres avaient été fournies dans le préavis.

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues,
Le groupe des Verts se réjouit du dépôt de ce préavis qui permettra enfin de clarifier le futur de l'ancien Auditorium, et plus particulièrement de la salle Sissi, joyau de l'urbanisme montreuvisien.

Les Verts s'étaient fermement opposés au premier projet déposé au mois de mai 2019. En effet le concept présenté, et l'investisseur retenu, n'avaient pas convaincu, et même inquiété notre groupe.

Ces craintes se sont malheureusement avérées fondées et nous accueillons favorablement le dépôt de ce nouveau dossier qui, à ce stade préalable, nous semble plus cohérent et en adéquation avec la mise en valeur et la préservation de ce bâtiment historique.

Nous nous réjouissons d'obtenir plus d'informations sur ce projet dans le cadre de la séance de commission et nous appuyons la demande faite par M. Haldi sur la demande concernant les dossiers qui ont été déposés, en vous remerciant d'avance pour ces informations.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour le bon accueil qui est fait à ce nouveau projet de vente.

Nous prenons note de la demande qui est faite par Montreux libre et le groupe des Verts, nous présenterons les dossiers en commission. Comme ils sont très volumineux, il n'était pas possible de les transmettre avec l'envoi que nous avons fait, il aurait fallu une troisième enveloppe pour vous les envoyer.

Je précise un point : dans le préavis précédent, celui de la vente qui a avorté, les dossiers n'avaient pas été joints au préavis, ils avaient été présentés à la commission et il y avait, à la fin du préavis, un résumé des dossiers, parce qu'eux aussi étaient tellement volumineux que nous ne pouvions pas les joindre dans l'enveloppe.

Par contre, ce que nous avons voulu en plus cette fois-ci, c'est mettre, à la fin du préavis, le dossier entier du projet qui a été accepté, c'est ce qui nous semblait le plus important à ce stade.

Nous aurons l'occasion en commission d'en faire le tour et de vous expliquer pourquoi d'autres dossiers n'ont pas été retenus pour cet endroit-là et je me réjouis de travailler avec vous en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.5. No 22/2020 relatif à l'acceptation du contrat de parc 2022-2031 entre la Commune et l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour le renouvellement du label et la gestion d'un parc naturel régional parc d'importance nationale.

(Date de la commission : **lundi 23 novembre à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz, à Chailly**) ;

Présidence Verts : Mme Claudia Hischenhuber

Membres : Mmes Anne Duperret, Susanne Lauber Fürst
MM. Jonathan Al Jundi, Christian Bécherraz, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Fabrice Pfulg, Roland Rimaz, Bernard Tschopp.

M. le Président

La date de la commission est également différente par rapport à celle mentionnée dans l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.6. No 24/2020 relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2020 pour l'exploitation de bois bostrychés de CHF 375'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales

(Date de la commission : **mercredi 25 novembre 2020 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz, à Chailly**) ;

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Susanne Cornaz, Susanne Lauber Fürst, Ida Rodman
MM. Christian Bécherraz, Jean-Marc Forclaz, Anthony Huys, Jörg Meyer, Roland Rimaz, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.7. No 25/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 432'000.- au maximum pour le renouvellement de trois véhicules, d'un Dumper à roue, d'une pelle mécanique et d'un tracteur, l'équipement du véhicule utilitaire VD 379'630, d'un système de levage « Multilift » et l'acquisition d'un tricycle électrique avec remorque de collecte pour le service de la voirie et des espaces verts.

(Date de la commission : **lundi 30 novembre 2020, à 19h00 à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier**)

Présidence ML : M. Vincent Haldi

Membres : Mmes Claudine Borloz, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand
MM. Ihab Al Jundi, Christian Burki, Yanick Hess, Silvano Pozzi, Domenico Silleri, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Béatrice Tisserand

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous demandons à avoir plus de détails, sur les frais conséquents des véhicules qu'il faut changer. Merci.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1. Motion de M. Olivier Müller : « Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire » ;

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La loi sur l'aménagement du territoire, la fameuse LAT, a été introduite dans l'ordre juridique suisse en 1980. Elle a subi une importante révision en 2014 et l'application concrète de cette nouvelle LAT 2014 n'en est encore qu'à ses débuts. Il est indéniable que l'aménagement du territoire est devenu plus que jamais une thématique cruciale de notre pays, de notre canton et de notre commune.

Un aménagement du territoire communal réfléchi et rationnel impactera directement la qualité de vie des montreusiennes et des montreusiens d'aujourd'hui et des générations futures. Parmi les rares compétences législatives encore laissées aux conseillers communaux, l'aménagement de son propre territoire est sans doute l'une des plus importantes. C'est en effet bien le Conseil communal qui porte sur lui le fardeau de la décision d'approbation d'un plan d'affectation. D'ailleurs, la lecture des arrêts du Tribunal fédéral du 16 avril 2020 ayant conduit à l'annulation PGA de Montreux par le Tribunal fédéral en avril 2020 rappelle cette responsabilité.

Les particularités de la commune de Montreux en matière d'aménagement du territoire sont bien réelles : un territoire situé entre lac et montagne et partagé entre ville et campagne avec pas moins de 16 villages ou associations villageoises représentées, ce qui en ferait presque un petit état fédéral. Dès lors, un besoin accru d'assurer une certaine cohérence sur le territoire semble nécessaire, tout en respectant, dans les limites de la loi, les particularités de chaque village.

La présente motion demande à la Municipalité d'instaurer une commission permanente de l'aménagement du territoire dans le règlement du Conseil communal. Compétence, cohérence et stabilité représentent à mon sens tout autant les fondements que les besoins d'une telle commission. Dans la législature en cours, 3 adoptions de PPA et 2 adoptions de plans de quartier ont eu lieu et ce ne sont pas moins de 39 conseillers communaux différents, parmi lesquels 5 présidents distincts, qui ont été mis à contribution. A mon avis, c'est trop, trop pour assurer un vrai travail de qualité.

La commission de l'aménagement du territoire telle que proposée dans cette motion aurait pour objectif principal de rapporter au Conseil communal sur les préavis concernant l'adoption de Plan Général d'Affectation (PGA), de Plans Partiels d'Affectation (PPA) ou de Plans de Quartier (PQ). Il s'agirait également de préavis sur les propositions de réponses faites par la Municipalité aux oppositions à ces plans.

Comme rôle accessoire, cette commission, voire éventuellement une délégation de celle-ci, renforcée ou non par des spécialistes externes, pourrait également être consultée par la Municipalité, par exemple pour suivre l'avancement du dossier concernant le futur PGA.

En revanche, ce ne serait pas l'objectif de cette commission, et je souligne ce point, d'intervenir pour de demandes d'octroi de crédits d'investissement liées à des projets spécifiques de construction ou d'urbanisme. La compétence de cette commission devrait à mon sens rester dans un plan purement juridique, dans le respect des principes régissant l'aménagement du territoire, notamment celui de la pesée globale des intérêts. La Municipalité serait toutefois libre, si elle le juge pertinent, de regrouper l'adoption d'un PPA avec l'octroi d'un crédit d'investissement dans un même préavis. J'aurais l'occasion de développer plus en détail ces points en commission si le renvoi en commission est accepté.

Ce type de commission du conseil communal existe déjà dans de très nombreuses communes du canton, sous diverses appellations possibles. Par exemple, il y a une commission des zones à Ollon, une commission d'urbanisme à Puidoux, Ecublens et au Mont-sur-Lausanne, une commission du plan de zones à Gland, une commission d'architecture et d'urbanisme à Nyon, une commission d'urbanisme et d'environnement à Crissier, une commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire à Renens et une commission LAT à Ormont-dessus. Pour la petite histoire, il existe même une commission des routes à Villeneuve et une commission des vignes à Bourg en Lavaux !

Idéalement, cette commission devrait pouvoir siéger dès le début de la prochaine législature. En cas d'impossibilité de tenir un tel délai, j'ose espérer que la création d'une commission permanente en cours de législature est envisageable.

Par cette motion, je demande à la Municipalité de présenter au conseil communal un projet de modification du règlement du conseil communal qui :

- 1) instaure à l'art. 70 du règlement du Conseil communal de Montreux une commission permanente de l'aménagement du territoire et
- 2) introduise de nouveaux articles précisant à minima la composition, l'organisation et les compétences de cette commission ;

Je demande le renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie lors de la prochaine séance.

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

10.2. Motion de Mme Bibiana Streicher : « A quand une vélo-station à Montreux ».

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La vente des vélos, surtout des vélos électriques, a fortement augmenté ces dernières années et particulièrement ces derniers mois dans le contexte du COVID-19.

Faire tout ou partie de ses trajets en vélo est désormais courant. Le vélo est un moyen de transport pratique, qui favorise des déplacements rapides et adaptés aux horaires souhaités, tant pour les habitants du bas de la commune que pour ceux qui résident sur les hauteurs.

Selon le lieu de domicile et la destination à atteindre, un trajet en transports publics peut s'avérer laborieux et chronophage, voire inenvisageable. Par exemple, les transports publics permettant de rejoindre une gare principale peuvent être en retard, engendrant une cascade de complications pour la suite du trajet, ou alors ils offrent une cadence insuffisante pour motiver un trajet avec un, voire plusieurs transbordements dans un laps de temps acceptable.

Le vélo est dès lors devenu un moyen de se déplacer incontournable pour beaucoup de citoyens.

Malheureusement, le vol des vélos, électriques en particulier, augmente considérablement. Il arrive par ailleurs de plus en plus souvent de retrouver son vélo abîmé sur le lieu de stationnement.

Dans ce contexte, il me semble important d'offrir aux citoyens un lieu leur permettant de stationner leur vélo en toute sécurité. Les emplacements stratégiques à privilégier pour l'installation de vélo-stations seraient les gares de Montreux et Clarens dans un premier temps.

Je saisis l'occasion d'exposer les considérations suivantes, en lien avec l'objet de cette motion :

Des villes comme Vevey ou Lausanne ont déjà mis en place des vélo-stations depuis quelques années, à l'instar de beaucoup de villes en Suisse alémanique.

Les projets d'aménagement du plateau de la gare de Montreux peinent visiblement à avancer. A ma connaissance, rien de concret n'a été présenté à ce jour par les services communaux, quand bien même cela fait presque 10 ans que j'en entends parler et que les CFF ont entamé la rénovation de la gare.

Le projet des CFF pour la réfection complète de la gare de Clarens est en cours.

Je demande dès lors à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité d'une planification du stationnement des vélos dans le secteur des gares de Montreux et Clarens. Je vous remercie de votre écoute.

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

10.3. Motion de Mme Ruth Bär « pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux »

Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux fait de nombreux efforts pour notre belle ville, la magnifique nature, ses beaux jardins et ses célèbres quais. Dans cet esprit, Montreux voudrait obtenir le « label Villeverte » et je pense que nous soutenons toutes et tous cet objectif.

L'augmentation de jardins familiaux et la création de plantages sont sans doute entre autres des mesures pour y parvenir.

Il faut peut-être d'abord expliquer le terme plantage : le mot plantage est d'origine campagnarde et définit des potagers urbains et communautaires, mis à disposition des habitants d'un quartier.

L'augmentation de jardins familiaux et la création de plantages sur des terrains communaux sont en accord avec les intentions du Préavis No 13/20 en vue d'une planification générale de la verdure en ville et de l'obtention d'une certification « VILLEVERTE SUISSE » par la Commune de Montreux.

La matière de base, les terrains, existe. Montreux a des parcelles qui pourraient convenir aux jardins familiaux et des plantages. En plus, l'annulation du PGA de Montreux laisse peut-être des parcelles en attente qui pourraient éventuellement être utilisées d'une manière temporaire jusqu'à qu'un autre projet se concrétise.

Dédier des surfaces appropriées à la création de ces jardins n'est pas une idée abstraite mais un réel besoin de la population de notre commune.

Il existe depuis des années une forte demande en jardins potagers, sous la forme de jardins familiaux et de plantages. Même sans aucune indication sur le site de notre commune et en l'absence d'un site internet, l'Association des jardins familiaux de la Riviera à Montreux reçoit de nombreuses demandes. Elle doit en moyenne refuser 15 demandes par année malgré de nombreux partages et la diminution de parcelles.

En effet, Montreux offre uniquement 34 places à Taux et 13 à Ballallaz, donc au total 47, c'est tout !

En comparaison avec les 47 jardins de Montreux : Lausanne compte 550, La Tour-de-Peilz 127. Yverdon, avec à peu près le même nombre d'habitants que Montreux, offre 545 plantages ou jardins familiaux à ses habitants.

Beaucoup d'autres villes en Suisse ont créé avec grand succès de petits coins de paradis au milieu de la ville. Un très bon exemple est Lausanne qui a reçu en 2015 du Patrimoine Suisse le Prix Schulthess des jardins pour les plantages lausannois.

En cette année difficile pour nous toutes et tous avec les périodes de semi-confinement, nous nous sommes rendus encore plus compte de l'importance du lien à la terre et aux activités extérieures. C'est même un outil essentiel pour garder l'équilibre car l'occupation de jardiner apporte de l'espoir, de la joie, de la vie et de la paix.

La forte demande pour une possibilité de jardiner s'est aussi exprimée par la pétition déposée au dernier Conseil communale de Montreux par les habitants de Clarens et ceci avec 692 signatures.

En plus, les jardins familiaux et les plantages contribuent au respect de l'environnement, valorisent les espaces verts et sensibilisent ses usagers aux enjeux liés à la nature.

Ce sont également des lieux d'éducation pour les enfants et les adultes, qui y apprennent la botanique et l'écologie. Produire ses propres aliments a des vertus pédagogiques : le rythme des saisons, le respect du travail des agriculteurs, la sensibilisation au gaspillage et à la valeur des produits et la cuisine avec ses propres légumes. C'est peut-être aussi un lieu de redécouverte d'anciens légumes.

Dans cette optique, le jardin potager pourrait également avoir une fonction pédagogique pour les écoles ou toute personne intéressée avec des séances de formation par les jardiniers et des bénévoles.

Nous sommes dès lors convaincu.e.s que la Commune a un rôle de catalyseur, de coordination de premier plan pour répondre au besoin exprimé par la population.

Concrètement, cette motion demande à la Municipalité de conduire une étude évaluant :

- 1) les surfaces disponibles sur le territoire de notre commune et propices à accueillir des jardins familiaux et/ou des plantages et d'en dresser une liste ;
- 2) les possibilités de mise en valeur de ces parcelles en tant que jardins familiaux et/ou plantages. Cela avec un règlement qui interdit l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides et qui correspond au minimum à la Charte des Jardins ;
- 3) les moyens d'assurer une bonne visibilité à ces parcelles, par exemple en créant des liens avec l'Association des jardins familiaux de la Riviera et en les inscrivant sur le site de la Commune de Montreux ;
- 4) la possibilité d'intégrer des jardins familiaux et/ou plantages de manière systématique lors de la planification de nouveaux quartiers d'habitation.

Je demande que cette motion soit envoyée en commission.

Je vous remercie de votre attention.

Références :

www.charte-des-jardins.ch

www.vd.ch - Promouvoir la charte des Jardins

www.lausanne.ch/plantages

www.wsl.ch - la biodiversité en ville – pour l'être humain et la nature

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

10.4. Postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une accélération du processus d'implémentation des zones 30km/h de nuit »

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au mois d'août 2019, soit il y a près d'une année et demi, nos médias régionaux et cantonaux relayaient l'information : Lausanne, Cossonay mais aussi Montreux sont intéressées à introduire progressivement des zones 30km/h nocturnes sur leurs territoires respectifs.

Cette mesure, décrite partout comme simple et peu coûteuse, a été testée entre 2017 et août 2019 sur deux axes fréquentés de Lausanne, soit sur les Avenues de Vinet et de Beaulieu.

Il en ressort respectivement des baisses de niveaux sonores de 2.5 et 3.1 décibels, malgré un trafic qui est resté tout à fait stable.

S'ensuit désormais une phase 2 d'essai, qui se déroule toujours sur les sites Lausannois mentionnés.

La Municipalité, dans sa réponse à l'interpellation de notre collègue M. Olivier Müller le mois dernier, a mentionné attendre le rapport final de la Commune de Lausanne avant de travailler sur de possibles instaurations de zones 30km/h nocturnes.

Le présent postulat demande, comme son titre l'indique, d'accélérer le processus d'implémentation de zones 30km/h nocturnes, de ne pas attendre les conclusions lausannoises définitives au vu des chiffres évoqués précédemment, et de présenter au Conseil communal un rapport sur les axes routiers qui présenteraient un intérêt à être classés en zone 30km/h de nuit.

Je propose donc que ce postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport. Merci de votre attention.

Ce postulat est renvoyé à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger concernant les escaliers mécaniques des escaliers de l'Hôtel Suisse

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité de sa réponse qui appelle les commentaires suivants :

En premier lieu, dans la mesure du possible, je souhaiterais avoir accès à l'audit qui est mentionné dans la réponse.

Est-il possible d'en obtenir une copie ? S'il est bien entendu réalisé, mais le cas échéant lorsqu'il sera réalisé, je souhaite évidemment y avoir accès.

Deuxièmement, les frais liés aux réparations suite aux actes de malveillance ne sont pas anodins, nous parlons de CHF 14'800.- depuis le début de l'année 2019 jusqu'à maintenant.

Ne serait-il pas opportun de songer à installer de véritables caméras à cet endroit ? Soit des caméras produisant des images permettant d'identifier les auteurs de ces actes de malveillance.

Enfin, il me semble avoir lu dans l'article du 24Heures consacré à la problématique soulevée par mon interpellation, que la Municipalité voulait attribuer la tâche de remettre l'installation en route, en cas d'arrêt, à un autre service que la police, sauf erreur au personnel de surveillance du parking du marché. Je ne retrouve pas cette information dans la réponse à mon interpellation est-ce que la Municipalité pourrait préciser cet aspect ? Merci.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues, Mesdames et Messieurs du public, Monsieur l'interpellateur,

Brièvement, l'audit n'est pas encore dans les mains de la Municipalité, il est donc trop tôt pour le transmettre.

Si cet audit conclut au besoin de prendre des mesures, évidemment que nous le communiquerons au Conseil communal, par exemple par la voie d'un préavis si des moyens financiers devaient nécessaires.

S'agissant de la question de l'installation de caméras de surveillance, pour pouvoir identifier les actes d'incivilités, pour l'instant, ce n'est pas quelque chose qui a été réfléchi. Vous savez que le règlement général de Police de Sécurité Riviera est très contraignant en matière d'installation de caméras de surveillance sur le domaine public, à plus forte raison sur les lieux de passage comme celui-ci.

Je ne suis pas sûr qu'un simple bilan budgétaire démontrerait que cela vaut la peine, pour économiser CHF 14'000.-, de mettre en place ce genre d'installation. Nous notons votre question et si un préavis devait venir pour le futur de ces escalators, nous pourrions intégrer celle-ci dans notre réflexion.

Concernant votre deuxième question, cela a été évoqué comme une des possibilités, parce que notre personnel des parkings a l'habitude de vérifier le bon fonctionnement des installations techniques. Ils pourraient facilement intervenir parce qu'ils sont à proximité. Cela n'est pas évoqué dans la réponse municipale à votre interpellation parce que ce n'est pas encore une décision. Nous devons notamment regarder s'il faut un budget spécifique. C'est l'une des pistes parmi celles qui sont évoquées, vous voyez qu'il y a une autre piste évoquée dans l'interpellation, qui est simplement d'avoir un système qui compléterait la caméra de surveillance, pour simplifier le travail de police Riviera, avec une identification lorsque l'escalator ne fonctionne plus.

Ainsi, en fonction du résultat de l'audit, la Municipalité reviendra avec un préavis, pour demander un financement de l'investissement nécessaire. De toute façon la Municipalité est consciente que la situation n'est pas acceptable. Elle a déjà entrepris certaines démarches, prévues aux budget 2021, et nous espérons que nous trouverons des solutions adéquates.

M. Staeger est satisfait de la réponse.

- Réponse à l'interpellation de M. Dominik Hunziker : « Suite à l'annulation du PGA de Montreux, peut-on encore planter un clou ? »

M. Hunziker est satisfait de la réponse.

Interpellation de M. Romain Pilloud (SOC) **Sorties à ski des élèves de Montreux-Est**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Comme vous avez pu l'entendre lors de la lecture de la correspondance par notre président tout à l'heure, l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est a décidé, pour la saison de ski 2020-2021, d'emmener les élèves profiter des pistes du domaine des Mosses lors de leurs prochaines sorties.

Or, vous le savez toutes et tous, notre commune possède un domaine skiable et subventionne à cet effet le Syndicat d'initiatives des Pistes (SID), qui exploite le domaine de Jaman-Les Rochers-de-Naye.

Vous comprendrez que je sois surpris que l'EPS de Montreux-Est ne favorise pas notre station locale, qui plus est desservie par le train. Ces sorties locales promeuvent pourtant l'écologie et permettent de faire découvrir notre belle région aux jeunes écolières et écoliers de notre commune.

Par conséquent, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de la décision prise par la direction de l'EPS de Montreux-Est ?

2. La Municipalité a-t-elle été consultée par l'école de Montreux-Est à propos de sa volonté d'organiser des sorties à ski pour la grande majorité de ses élèves aux Mosses ?
3. La Municipalité, en soutenant financièrement ces sorties scolaires, peut-elle formellement s'opposer à cette décision ?
4. Quels sont les outils à disposition de la commune pour encadrer ces sorties scolaires, notamment dans l'orientation du choix des destinations des sorties à ski ?

Je vous remercie de votre attention et remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chers collègues,
La Municipalité répond de la façon suivante :

1. *Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de la décision prise par la direction de l'EPS de Montreux-Est ?*

La Municipalité a été informée du choix de Montreux-Est indirectement, par une copie du courrier du Syndicat des pistes dont vous avez eu lecture en début de séance.

La Municipalité regrette que la direction de l'établissement ait pris unilatéralement la décision de renoncer partiellement au site des Rochers de Naye, sans concertation avec les différents acteurs concernés.

2. *La Municipalité a-t-elle été consultée par l'école de Montreux-Est à propos de sa volonté d'organiser des sorties à ski pour la grande majorité de ses élèves aux Mosses ?*

Non.

3. *La Municipalité, en soutenant financièrement ces sorties scolaires, peut-elle formellement s'opposer à cette décision ?*

Le budget relatif aux sorties scolaires est attribué à chaque établissement montreusien, par le Conseil communal qui vote chaque année le budget de la commune.

Le soutien est global, il permet aux établissements de s'organiser selon des modalités qui leur sont propres, mais un cadre d'utilisation des sommes allouées pourrait compléter ces allocations.

C'est d'ailleurs, au vu de la décision de Montreux-Est, l'intention de la Municipalité de mettre en place des conditions d'utilisation de ces sommes.

4. *Quels sont les outils à disposition de la commune pour encadrer ces sorties scolaires, notamment dans l'orientation du choix des destinations des sorties à ski ?*

L'encadrement des sorties scolaires dépend des établissements, dans le respect du budget alloué. Le choix des destinations aussi, mais il peut être orienté par la Municipalité dans la mesure où elle pourrait conditionner l'utilisation de cet argent à la fréquentation prioritaire d'infrastructures communales ou déjà subventionnées par la commune. Ces conditions pourraient faire partie du futur cadre d'utilisation cité dans la réponse à la question 3.

A l'instigation de la Municipalité, afin de clarifier la situation et de mettre en évidence les contraintes, nécessités et souhaits des différentes partenaires, une séance de mise à plat aura lieu le 24 novembre prochain. Outre la Municipalité, cette rencontre verra la participation de représentants des établissements scolaires, du Syndicat des pistes, de la commune de Veytaux et du transporteur des élèves.

Le Conseil communal, sera tenu au courant des suites données à cette affaire.
La Municipalité espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Pilloud.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Merci Mme Pellet pour ces réponses très complètes concernant cette situation.
Je comprends que la Municipalité ne soit pas vraiment ravie de cette situation et qu'elle va effectuer cette prochaine rencontre le 24 novembre. Dans ce sens, j'imagine qu'il n'est pas de trop de proposer une résolution, puisque je pense que le Conseil pourrait apporter son soutien dans ces démarches afin de défendre la qualité et l'utilisation des pistes que nous avons dans notre région.

Résolution

« Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses démarches afin de favoriser les infrastructures communales et subventionnées pour les journées de sport des établissements scolaires montreusiens »

VOTE résolution

La résolution est acceptée à la majorité moins 2 NON et 4 abstentions

Interpellation de M. Olivier Müller (PLR)

Coronavirus : Quelles mesures pour soutenir l'économie montreusienne ?

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
La crise du coronavirus, c'est bien entendu une urgence sur le front sanitaire, mais c'est aussi une urgence sur le front social et économique.

Lors de cette seconde vague, après quelques tergiversations entre cantons et confédération, il semblerait, selon les décisions du conseil fédéral de cet après-midi, que les choses vont dans le bon sens pour l'économie. Les aides pour cas de rigueur ont été augmentées, le partage canton/confédération a été acté et ces mesures devraient être en place dès le 1^{er} décembre. D'après ce que j'ai compris, la balle est maintenant dans le camp des cantons, puisque ce sont eux qui devront sans tarder définir les cas de rigueur.

Au niveau des communes vaudoises, la perspective 2021 sera sans doute celle de budgets communaux déficitaires pour 2021, comme par exemple celui de Montreux avec un déficit estimé à 6,2 Mios CHF. **Même sans cela**, les moyens financiers à disposition des communes pour intervenir de manière **convaincante** sont sans commune mesure avec ceux du canton et de la confédération. Ne nous y trompons pas, ce ne sont pas les communes mais c'est bien la confédération et les cantons qui doivent mettre la main au porte-monnaie pour apporter les aides **décisives**, celles là-mêmes qui **pourraient sauver** les emplois et les entreprises.

Qui dit crise, qui dit aide d'urgence, dit également remboursement des prêts de la première vague et/ou de la deuxième vague et paiement des charges encore dues. Après cette seconde vague, la nécessité de retrouver une marche des affaires correcte est un objectif minimum pour les entreprises ayant souffert de la crise. Pour un bon nombre d'entreprises, il sera même nécessaire de dégager des bénéficiaires meilleurs, voire bien meilleurs qu'avant, afin de permettre le remboursement des prêts contractés

et des charges pendants. **Dans cette optique**, les communes ont un vrai rôle à jouer afin de soutenir leur économie locale.

A **Montreux**, durant la première vague et après celle-ci, la Municipalité a pris un certain nombre de mesures destinées à soutenir l'économie, la plus visible étant sans aucun doute la création de terrasses pour les restaurants. Certaines mesures ont fait l'objet de communications spécifiques au Conseil communal et d'autres mesures ont également été évoquées dans le rapport de la commission relative à la motion Ruedin de cet automne. Concernant la deuxième vague, le conseil n'a, à ma connaissance, pas eu de retours sur d'éventuelles **nouvelles** mesures récentes prises par la Municipalité. Dans l'article du 24 heures numérique du 13 novembre 2020, en marge du déficit annoncé pour 2021, notre Municipal des finances nous apprend notamment que, je cite l'article : « *Nous privilégions les aides ponctuelles pour les acteurs particulièrement touchés par la crise* ».

Il me semble **nécessaire et opportun** de faire le point et de réunir à un seul et même endroit l'ensemble des mesures déjà prises par la Municipalité. Il me semble encore bien plus **nécessaire et pertinent** d'indiquer quelles solutions communales sont envisagées dès à présent pour limiter la casse et créer des **conditions-cadres** permettant d'envisager des perspectives un peu plus réjouissantes à court et moyen terme pour notre économie montreuusienne.

Par la présente interpellation, je pose les deux questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Quelles mesures communales ont été prises jusqu'à maintenant pour soutenir l'économie montreuusienne ?
- 2) Quelles mesures communales seront encore prises dans un futur proche pour soutenir l'économie montreuusienne ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses,

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Comme vous le mentionnez dans votre interpellation, la Municipalité a, à plusieurs reprises, fait état devant votre Conseil des différentes mesures prises en faveur de l'économie montreuusienne. Notamment à travers, comme vous l'évoquez, le soutien à la création des terrasses sur le domaine public ou celui consenti dans le cadre des activités coordonnées pas l'association Montreux A.Live.

La Municipalité souhaite donner à votre Conseil un éclairage plus large des divers soutiens et actions entreprises par l'ensemble des acteurs, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, par conséquent la Municipalité répondra par écrit à votre interpellation.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Président

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos affaires, de jeter les housses plastiques dans les poubelles qui se trouvent sur les côtés ou à la sortie et de jeter vos bouteilles dans les conteneurs PET.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prierai les personnes du public de sortir en premier ;
- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée du milieu, en commençant par les rangs du fond, puis celle de droite ;
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 23h10, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 16 décembre 2020 à **18h00**, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (bâtiment A3, accès par l'entrée principale).

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Angelo Giuliano

Céline Morier



Etablissement scolaire de Montreux-Est
Monsieur Laurent Husson, Directeur
Rue de la Gare 33
1820 Montreux

Rte de Caux 1b, 1823 Glion

Glion, le 14 octobre 2020

Site de ski des Rochers-de-Naye

Monsieur,

C'est avec stupéfaction que nous avons appris, suite à la rencontre de préparation de la saison hivernale du MOB de la semaine dernière, que les élèves de l'établissement scolaire de Montreux-Est participeront la saison prochaine aux journées de ski sur le site des Mosses, en lieu et place du site des Rochers-de-Naye.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que la commune de Montreux a le privilège de bénéficier d'un site de ski tout simplement magnifique, atteignable en moins d'une heure, qui plus est en transport public, et proposant des pistes pour tous les niveaux, du débutant au skieur expérimenté.

L'association qui s'occupe du site se démène depuis de nombreuses années pour faire vivre cette station, pour donner envie aux jeunes de la région d'y revenir régulièrement, en dehors des journées scolaires, ce qui constitue la base de notre clientèle actuelle, mais surtout future. Nous avons régulièrement aménagé nos jours et nos horaires d'ouverture pour répondre aux attentes des classes, et voilà qu'aujourd'hui, cette clientèle nous abandonne, nous laisse tomber. Quelle déception.

La commune de Montreux investit des sommes importantes pour maintenir une telle activité sur son territoire, pour proposer une activité saine et respectueuse de l'environnement à nos jeunes, et voilà que c'est justement cette clientèle qui va laisser un vide important dans notre station communale. Une telle décision va à l'encontre des efforts qui sont déployés depuis plusieurs années par la commune et l'exploitant.

Depuis quelques saisons, une installation des Rochers-de-Naye n'est plus exploitée, par manque de fonds, par économie des deniers publics. Une solution pour sauver la station, pour rendre pérenne son exploitation, est bien entendu d'améliorer l'attractivité du site, mais également d'augmenter le nombre de visiteurs hivernaux. La décision d'envoyer les élèves sur un autre site va à l'encontre de la volonté de maintien du site des Rochers-de-Naye, c'est regrettable et une fois encore décevant.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre position et votre décision. Nous sommes à votre disposition pour en débattre et vous faire part de notre déception.

En attendant, nous vous présentons, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pour le SID, Syndicat des pistes

Le président, Jean-Claude Büchler

Copies Municipalités de Montreux, de Veytaux
Conseils communaux de Montreux et Veytaux
Ecole Suisse de ski de Montreux
Ski club Montreux-Glion-Caux



Recommandé

A l'attention du Président du
Conseil Communal de Montreux

Grand-Rue 73
Case postale 2000
1820 Montreux

Clarens, le 23 octobre 2020

Petition pour « la sauvegarde du bâtiment sis à la rue des Vergers 2, Clarens »

Monsieur le Président,

L'Association des Intérêts de Clarens (AIC) est soucieuse des préoccupations des habitants de Clarens et s'oppose à une densification urbanistique et la suppression des îlots de verdure de ce quartier. Par conséquent, l'AIC souhaite démontrer l'attachement des Clarensoises et Clarensois au bâtiment sis à la rue des Vergers 2, à Clarens pour éviter :

- la destruction de l'immeuble érigé sur la parcelle de Vergers 2 à Clarens (ou à défaut la construction d'un ouvrage de volumétrie identique) ;
- la disparition de son jardin ;
- que l'ensemble architectural des différentes sublimes maisons de maitres qui bordent les quais et la route cantonale de ce quartier soit défiguré ;
- la construction de nouveaux appartements dont la population de Clarens n'a pas besoin

Etant donné l'urgence au moment du lancement de cette pétition, l'AIC s'était fixé le but de recueillir 500 signatures en l'espace d'un mois ; cet objectif élevé a presque été atteint puisque la présente pétition a récolté en moins de 30 jours 480 signatures dont une large majorité provient de résidents de Clarens, et dont vous trouverez, en annexe, les originaux de cette pétition dûment signés.

Afin d'appuyer le postulat « pour la sauvegarde de Vergers 2 » déposé en urgence lors du Conseil de septembre 2020 par M. Sébastien Giovanna, l'AIC demande au Conseil communal et à la Municipalité de Montreux de prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde du bâtiment sis sur la parcelle de Vergers 2 à Clarens (bâtiment 311, parcelle 1009) et le cas échéant d'attribuer cette bâtisse et son parc à la FACEME pour l'accueil de la petite enfance et cela dans l'intérêt des habitants de Clarens ou toutes autres alternatives allant dans ce sens.

Nous vous remercions d'accueillir favorablement cette demande des habitantes et habitants de Clarens et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Comité de l'AIC

Annexes mentionnées

Bassam DEGERAB
Rue J.-J. Rousseau 22b

1815 Clarens

Monsieur le Président du Conseil communal

1820 Montreux

Clarens le 26 octobre 2020

Démission du conseil communal de Montreux avec effet immédiat

Monsieur le Président,

Je vous remets par la présente ma démission du Conseil communal de Montreux avec effet immédiat.

Après de nombreuses années passées au sein du conseil, je pense qu'il est temps pour moi de laisser la place à de nouvelles personnes.

J'ai pris beaucoup de plaisir à siéger et souhaite à tous ses membres et à vous-même une bonne dernière année de législature.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Bassam DEGERAB



Copie par courriel à:

- Olivier Blanc, président des Vert·e·s de Montreux



Au Conseil communal de Montreux
Par son Président M. Angelo Giulano
Greffe municipal
Grand'Rue
1820 MONTREUX

Montreux, le 3 novembre 2020

CONCERNE: Motion déposée par votre serviteur il y a 15 ans intitulée, de mémoire :

**« LES CHEMINS DES HAUTS DE MONTREUX, UN PATRIMOINE À ENTREtenir ET
METTRE EN VALEUR »**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers anciens collègues,

J'ai eu le privilège de déposer il y a de nombreuses années une motion interpellant la municipalité sur le patrimoine communal exceptionnel constitué par un réseau dense et varié de chemins pédestres dans les hauts de la commune de Montreux. J'y déplorais non seulement l'abandon d'un certain nombre de chemins, dont quelques-uns ont d'ailleurs entre-temps disparus, mais aussi le peu d'intérêt et de considération dont ce patrimoine jouit. Il constitue pourtant et pour la population montreuusienne, et pour ses touristes, une offre extraordinairement complémentaire à toute l'infrastructure culturelle et à tout ce qui s'y produit en termes d'animation.

Les 15 ans pendant lesquels la motion a dormi dans les tiroirs insondables de l'administration communale, malgré une acceptation en son temps unanime par notre Conseil, n'ont heureusement fait que confirmer l'attrait qu'exercent les possibilités de randonnées sur nos hauts. En effet, aux piétons se sont entretemps ajoutés, en nombre, les raquetteurs, ainsi que les adeptes du VTT.

Mais toujours aucune réaction de la part de la municipalité, sauf à vous convaincre, année après année, que la réponse est imminente et que les études sont en cours...

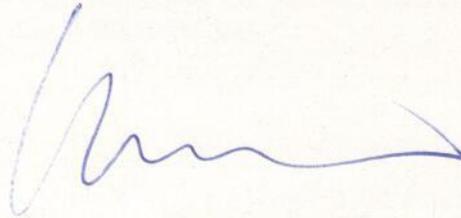
Wolfgang Martz Route des Colondalles 89 CH-1820 MONTREUX

+41 79 230 66 80 wolfgang@martz.ch www.martz.ch

Il est en votre pouvoir, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers anciens collègues, de refuser le constant report de la réponse que la municipalité vous doit et d'exiger qu'enfin une proposition vous soit faite.

Le nombre croissant des utilisateurs désirant bénéficier de l'offre la plus large, la plus variée, la mieux balisée et entretenue possible vous en sera infiniment reconnaissant. Les voies historiques reliant les villages, et reliant ces villages aux anciens axes d'échanges économiques Nord-Sud notamment, les sentes touristiques en réseau, permettant de monter par-ci et de descendre par-là, ainsi que de jouir à chaque clairière d'un coup d'œil différent sur le lac, constituent un patrimoine. Cwelui-ci doit être entretenu, mais surtout peut être mieux mis en valeur. Ses toujours plus nombreux utilisateurs se réjouiront également de trouver à l'avenir un réseau plus ciblé par rapport aux différentes utilisations potentielles, de façon à minimiser les conflits – très modérés – pouvant surgir entre défenseurs de la nature et admirateurs in situ de celle-ci, comme entre adeptes du pedibus con gamba et de la petite reine des montagnes...

Avec ma très haute considération et mes salutations respectueuses,



Wolfgang Martz

COPiE

Avec mes amicales salutations !

(p. lecture au Conseil communal si possible ...)



Wolfgang Martz Route des Colondalles 89 CH-1820 MONTREUX

+41 79 230 66 80 wolfgang@martz.ch www.martz.ch

Monsieur
Francis Gonzalez
Rue du Bourg 12
1816 Chailly s/Montreux

Monsieur le Président du Conseil
Communal de Montreux
Angelo Giuliano
Grand'Rue 73
1820 Montreux

Chailly, le 16 novembre 2020

Lettre de démission

Monsieur le Président du conseil communal,

Par la présente, je vous fais part de ma démission, avec effet immédiat, du conseil communal de Montreux.

Toutes ces années passées au sein de cette assemblée, à comprendre le fonctionnement d'une commune et à prendre part à sa bonne marche, a été une expérience très enrichissante, j'y ai eu beaucoup de plaisir. Les challenges et les défis à venir sont encore nombreux. Il est temps de laisser la place à de nouvelles forces vives pour les mener à terme.

Tout en vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous adresse, Monsieur le Président du conseil communal, mes respectueuses salutations.



Francis Gonzalez

Annexe : ma carte de vote.

Stan Bosshard
Av. de Collonge 46
1820 Territet

Président du conseil communal
Grand Rue 74
1820 Montreux

Territet, le 17 novembre 2020

Démission du conseil communal / Stan Bosshard

Par la présente,

Pour des raisons organisationnelles et afin de laisser ma place à ceux qui peuvent s'engager, je vous sou mets ma démission. Je vous remercie pour le bon accueil qui m'a été fait et félicite le conseil pour tout son travail.

Cordialement



Stan Bosshard